ZONZA SANTA LUCIA

DI PORTIVECHJU

Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 06 Avril 2024 à 10 heures.
en la Maire annexe de ZONZA.

André ALIFANTI

Une retransmission en direct de la séance sera diffusée sur la page Facebook de la Commune de Zonza.

Ordre du jour

Budgets et Fiscalité

- Vote d'approbation des Comptes de Gestion 2023 du comptable public : budget principal M57 et budgets annexes M57, M4 et M49.

- Vote des Comptes Administratifs 2023 : budget principal M57 et budgets annexes M57, M4 et M49.

-Vote d'affectation d'excédents 2023 vers les budgets 2024: budget principal M57 et budgets annexes M57 Crèche et M4 Office Municipal de Tourisme.

- Vote de subventions d'équilibre de fonctionnement du budget principal M57 2024 vers les budgets annexes M57 Crèche 2024 et M57 Cuisine centrale 2024.

- Vote d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2024.

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

- Vote des Budgets Primitifs 2024: budget principal M57 et budgets annexes M57, M4 et M49.

- Modification des dispositions relatives au mode de gestion des amortissements des immobilisations de la commune.

Affaires diverses (questions non soumises à délibérations).

A 10 heures 00, le Maire ouvre la séance par l'appel des conseillers municipaux.

Présents (17) : Nicolas CUCCHI, Christian GIBERT, Patrick QUILICI, Emmanuelle ORABONA, Marie-Thérèse BARANOWSKY, , Lisa BARTOLI, Paul André COLOMBANI (arrivé à 10h10), Mathilde FEDI, Anthony MUZY, Marina MILLET, , Christelle PRIETTO, Francis GIANNI, Danielle PELLEGRINI, Antoine CARLI, Vanina MARCHI-VAN CAUWELAERT, Christian PIU, , Jeannine MAESTRATI.

Représentés(4) : Vincent LUCCHINACCI, Jean Sébastien GIUDICELLI, , Dominique GERONIMI, Jacky BARTOLI.

Absents (2): Dominique PIETRI, Elise BARLAM.

Secrétaire de séances : Lisa BARTOLI

Budgets et Fiscalité

Vote d'approbation des Comptes de Gestion 2023 du comptable public : budget principal M57 et budgets annexes M57, M4 et M49.

Le Maire : « Concernant l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 du budget annexe 57 ALSH qui est le miroir parfait du compte administratif, des questions ?
Qui est pour ? »

Adopté par 17 voix pour, 3 contre.

A.Carli : « Moi pour le compte de gestion, je trouve qu'il n'est pas assez détaillé. Je l'ai dit l'année dernière, il n'est pas si détaillé. On n'a pas de balance, on n'a pas de résultats, on n'a pas de bilans. C'est la base de toute comptabilité et comme aujourd'hui on rapproche les comptabilités publiques et privées, je pense que c'est la moindre des choses serait de nous les présenter. Sinon il faut qu'on demande au trésorier, c'est un peu embêtant ».

JM.Simongiovanni : « On envoie le tableau avec les résultats, on peut leur donner ».

Le Maire : « Oui bien sûr on peut donner la totalité, on n'a pas de sujet là-dessus Antoine ».

A.Carli : « Non je le fais remarquer ».

Le Maire : « Ce n'est pas nous qui établissons la forme et le détail mais vous pouvez le demander ».

A.Carli : « On le demandera au trésorier après je ne sais pas si le comptable là ».

JM.Simongiovanni : « On vous a envoyé du tableau des résultats parce que c'est énorme, gros comme document, mais on vous l'envoie, Antoine je te l'envoie ».

A.Carli : « Moi tu m'envoies le compte de gestion ».

Le Maire : « Je vous rappelle qu'il est consultable en mairie tant que de besoin ».

C.Bianconi : « Vous nous auriez fait un mail, on vous l'aurait envoyé ».

Le Maire : « Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 de la crèche, qui est pour? Alors adopté par 17 voix pour, 3 contre.

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 de la cuisine centrale, qui est pour ?

Alors adopté par 17 voix pour, 3 contre.

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 budget annexe M4 Office municipal du tourisme, qui est pour ?

Alors adopté par 17 voix pour, 3 contre.

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 budget annexe M4 Mouillages-corps morts qui est pour ?

Alors adopté par 17 voix pour, 3 contre ».

A. Carli : « Sur les mouillages, on a pu constater qu'il y a une baisse des salaires et une augmentation du fonctionnement ».

Le Maire : « Tu veux bien Antoine, au moment où je présente le compte administratif des mouillages on en parle, là je suis sur les comptes de gestion, ce n'est pas les comptes administratifs ».

A.Carli : « D'accord ».

Le Maire : « Monsieur le député bonjour et au moment de la présentation du compte administratif des mouillages nous répondrons à ta question. Approbation du compte de gestion M49 en assainissement, qui est pour ?

Adopté par 18 voix pour et 3 contre.

Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2023 du budget annexe du camping municipal, qui est pour ?

Adopté par 18 voix pour et 3 contre.

Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2023 du budget principal M57, qui est pour ?

Adopté par 18 voix pour et 3 contre.

Très bien, on va passer maintenant au vote du compte administratif, compte administratif de l'ALSH qui comprend une activité essentiellement sur Sainte Lucie de Porto Vecchio et qu'on espère à terme voir grandir sur Zonza avec l'agrandissement de l'école et transformer la garderie ludique en ALSH. Ce compte administratif s'élève à 245 447 €. La structure accueille 102 enfants au cours des vacances scolaires, les mercredis aussi. Pour le bon fonctionnement de ce service, le budget général de la commune verse une subvention d'équilibre de 128 000 €, soit 52 % du total des dépenses de fonctionnement. La participation des familles est de 70 468 € avec un partenariat CAF avec un versement de 44 845 €. Les charges du personnel s'élèvent à 207 570 € pour 7 équivalents temps plein. Les demandes des familles sont croissantes sur ces questions-là, on envisage d'augmenter aussi l'agrément de la structure et de passer de 45 à 50 enfants. Donc, à partir de 2024, on l'a voté l'année dernière déjà, le budget va être réintégré au budget principal conformément à la délibération de décembre. Voilà, en ce qui concerne le compte administratif de l'ALSH, vous pouvez constater qu'en matière de subvention d'équilibre de 2020 à 2023, aujourd'hui, on peut constater une baisse et on est plutôt content de ça, que l'effort de gestion nous permet de diminuer d'année en année la subvention d'équilibre versée à l'ALSH, sachant qu'on est passé de 92 % à aujourd'hui 52 %. Des questions? ».

V. Vancauwelaert: « Est-ce que l'augmentation de capacité implique des recrutements ou pas? ».

Le Maire : « Oui ».

V. Vancauwelaert: « Combien de poste ? ».

Le Maire : « Un a priori et c'est très encadré, nombre d'enfants égal nombre d'encadrants. Et après sur Zonza aussi je pense, parce que la garderie ludique c'est bien, mais ça ne correspond pas au familles. Mais il nous fallait finir la structure et les travaux de l'école. On a bien avancé n'est-ce pas Patrick ? ».

P. Quilici : « Le gros œuvre de la première partie va être terminé cette semaine ».

Le Maire : « Donc ce qui nous permettra après d'avoir une structure aussi à la montagne.

V. Vancauwelaert: « Aujourd'hui la garde ludique c'est combien de personnel? »

C.Bianconi : « C'est le personnel de l'école qui est… ».

V. Vancauwelaert: « Donc il y aura création de poste ? ».

C.Bianconi : « Si on augmente l'agrément et si on passe en ALSH ».

Le Maire : « Pour l'instant à l'heure actuelle c'est le personnel qui y était présent, qui a été redéployé sur un temps de travail à 35 heures, ce qui n'était pas le cas avant, donc on a réannualisé pour optimiser la ressource humaine et les gens sont contents d'ailleurs, avec des nouvelles formations, de nouvelles perspectives pour elles.

Adopté par 17 voix pour et 3 contre.

Donc ensuite, en ce qui concerne la crèche pour 2023, en dépenses de fonctionnement et en recettes. Donc en recettes, on est à 841 212 € pour 839 654 € de dépenses. Donc le compte administratif de la crèche c'est 839 654 €. C'est une structure qui accueille 108 enfants, c'est 103 familles qui ont pu bénéficier de la structure. Pour le bon fonctionnement de ce service, le budget général de la commune a versé une subvention d'équilibre de 295 000 €, soit 35 % du total de la dépense de fonctionnement. Même remarque pour la crèche, donc on a un effort de gestion assez remarquable de la commune et je tiens à saluer les services aussi là-dessus. La subvention d'équilibre que versait la commune en 2020 à notre arrivée était de 52 % elle n'est plus que de 35% aujourd'hui. Encore des efforts de gestion appréciables, la participation des familles s'élève à 188 984 € et le partenariat de la CAF permet un versement de 343 328 €. Charge du personnel 757 881 €, soit 19 ETP, deux apprentis et une secrétaire à mi-temps. Voilà pour le CA de la crèche. Des question sur la crèche?

Adopté par 17 voix pour et 3 contre.

Cuisine centrale, autre service, qui a lui aussi été transformé. La cuisine centrale aujourd'hui, donc en recettes 706 241,54 € en fonctionnement et 702 189, 06€ en dépenses. La structure a confectionné 74 870 repas et couvre maintenant l'ensemble du territoire de l'Alta Rocca y compris pour nos anciens. Le bon fonctionnement de ce service a nécessité encore une subvention d'équilibre de 53 %. Même logique, bon, cette année, c'est un peu plus élevé, mais on est passé du 77 % à 53 %. C'est un service qui n'a pas fini d'être complètement restructuré puisqu'on vient de le rééquiper pour qu'il puisse prendre toute sa voilure avec la confection des repas pour les anciens sur la partie littoral. On a de plus en plus d'inscriptions et c'est un service qui fonctionne plutôt bien. La participation des familles et des anciens s'élève donc à 321 370 €. Les charges du personnel s'élèvent à 384 993 € et on continue d'affiner, y compris en matière de production pour optimiser nos dépenses et puis aussi garder la trajectoire de la loi Egalim et cette qualité des circuits courts notamment ».

V. Vancauwelaert: « Je peux poser une question ? Sur la question des allergies, j'ai vu qu'il n'était plus possible de faire les repas pour les enfants allergiques. C'est définitif ? ».

Le Maire : « Il y a eu une polémique organisée par certains parents, qui est montée au rectorat et sur laquelle nous avons réagi très fort ».

V. Vancauwelaert: « Je ne crois pas que c'est une polémique, c'est une inquiétude de la part de certains parents ».

Le Maire : « Je te réponds, on parle d'une polémique qui a eu lieu, sur laquelle nous avons réagi assez fortement d'ailleurs, qui laissait sous-entendre que la municipalité faisait de la discrimination pour les enfants malades. Donc ça a été porté par un certain parent d'élève au rectorat avec une dénonciation par lettre à laquelle je me suis empressé de répondre évidemment, même si ce n'est pas dans mes habitudes d'appeler à la rescousse au rectorat. Mais à partir du moment où on a été mis en cause, y compris publiquement, nous avons saisi le recteur de façon à ce que les sanctions soient prises, en tout cas ce genre d'attitude stoppe, ça a été le cas d'ailleurs, ça a suffis à ce que ça s'arrête. Donc évidemment, la commune de Zonza ne fait pas de discrimination sur les enfants malades, bien au contraire. Comme elle allait bien au-delà de ses obligations légales, c'est-à-dire un service qui avait été créé par l'ancienne municipalité en matière de préparation des repas pour les enfants allergiques, pour bien connaître ce problème-là, j'ai demandé quand même à ce que ce service soit effectivement bien évalué et il n'a pas résisté à l'évaluation c'est à dire qu'on s'est rendu compte que malheureusement on a eu deux incidents. Le premier incident a été un système qui nous a alerté fortement puisqu'un enfant a eu une surdité qui aurait pu être grave. Et un deuxième incident a fini de nous convaincre si tant est. Que faire ? Ce système n'étant pas efficient, il fallait le stopper pour rester sur nos obligations légales. Donc c'est ce qu'on a fait pour la sécurité alimentaire. D'ailleurs je donnerai aussi la parole à Lisa là-dessus. Donc on est resté sur nos obligations légales, même en allant un petit peu au-delà, puisque on a mis en place tout un système, y compris pour les protocoles, les PAI, l'identification des allergènes pour permettre aux parents le plus de fluidité possible et de faciliter dans la mesure leurs propres responsabilités. La collectivité ne peut pas, à un moment donné et on le regrette, satisfaire à des demandes ultra spécifiques au détriment, je dirais, de la très grande majorité des enfants qui prennent les repas. Donc les repas pour les enfants allergiques, comme dans toutes les écoles de Corse et d'ailleurs de France sont pris... ».

V. Vancauwelaert: « Certaines écoles arrivent à le faire, on est d'accord … ».

Le Maire : « Je termine, donc aujourd'hui comme la très grande majorité pour ne pas dire la totalité, le service pour les enfants allergiques est assuré avec ce que la loi nous impose, la mise à disposition d'un frigo, d'un four micro-ondes, d'un espace. Voilà ce qui est fait et largement fait. Et puis on va même au-delà puisqu'on a, on a aussi dans notre système d'identification avec des repas un mois à l'avance, la possibilité d'identifier les allergènes. L'ensemble des familles a signé le PAI, le protocole qu'on a mis en place et puis on a reçu d'ailleurs les parents d'élèves qui ont été parfaitement informés de la démarche. Mais évidemment, si demain il y avait une possibilité via un organisme extérieur qui assurerait la livraison de repas certifiés, à notre connaissance, on n'en a pas, sinon, on est tout à fait disposés à mettre à disposition le service à l'école, évidemment sans surcoût, sans surfacturation de quoi que ce soit. Ce que je veux dire par rapport à tout ça, c'est que je ne voudrais pas que la commune à essayer de trop bien faire, en fin de compte soit sanctionnée parce que les choses peuvent paraitre être un dû, alors qu'elles sont simplement la volonté d'intégration maximum de notre collectivité. Par contre, je le dis très clairement, je ne laisserai pas… ce n'est pas personnel, je n'ai pas de démonstration à faire en matière d'allergie alimentaire sur les enfants et la discrimination. J'ai moi-même malheureusement eu à souffrir de ça, donc je ne me sens même pas concerné par les attaques. Par contre, je ne laisserai jamais le maire, la fonction de maire, je distingue toujours la fonction et la personne, la fonction de maire de ma commune, de son conseil municipal et des agents qui

travaillent au quotidien, se faire, un, diffamer, ça c'est la règle de base et, deux, expliquer à la population qu'on fait de la discrimination sur les enfants malades. Je crois qu'avant de rentrer dans ce genre de courtoisie, se renseigner gentiment, et on donne des informations mais on quand on ne laissera pas faire. Donc je vous rassure sur ce point-là, si la solution existe pour pouvoir faire perdurer ce service dans la sécurité sanitaire absolue, parce qu'en fait ce qu'on place ...».

V. Vancauwelaert: « On est tous d'accord. Si vous apportez cette solution, en fait, vous pouvez proposer aux parents de trouver cette solution ... ».

Le Maire : « Ça a été fait, on a proposé aux parents, ça a été fait avec les parents d'élèves, on les a reçus, on a tout expliqué. Puis moi... ».

L.Bartoli : « Pour que ce soit clair au point du vue du protocole qui a été mis en place, aujourd'hui nous sommes en capacité de quantifier des allergènes spécifiques. Les quatorze premiers allergènes, les quatorze obligatoires à spécifier le sont sur les menus à l'avance. Donc les parents peuvent prendre la décision de mettre leur enfants ou pas en fonction des allergènes. On ne peut pas malheureusement garantir le fait qu'il n'y ait pas de traces, ça c'est trop compliqué. Mais je tenais à souligner qu'il y a un protocole qui a été mis en place, on n'a pas laissé les enfants et les parents sans solution.

V. Vancauwelaert: « Non mais ça on le sait, ça n'a pas été dit non plus ».

L.Bartoli : « Je préfère le redire ».

V. Vancauwelaert: « Il y a eu un sentiment de mise à l'écart, mais c'est un ressenti. Il n'y a pas eu d'accusation ».

L.Bartoli : « Ça, je le redis, on ne laisse pas les parents et les enfants sans solution. C'est à dire qu'aujourd'hui, ce qui se passe, c'est quand un enfant ne peut pas manger à la cantine parce qu'il y a un allergène qui est présent, les parents ont possibilité de déposer le repas conditionné quand ils déposent leur enfant. Ce repas est stocké dans un milieu adapté, récupéré par les agents de la cantine, réchauffé et présenté aux enfants quand ils passent au self et les enfants mangent comme tout le monde avec leur repas qui a été préparé chez eux. Donc je tiens aussi à souligner que sans pour autant jeter la pierre à quiconque d'ailleurs, il existe dans d'autres services des endroits où les enfants allergiques ne sont pas acceptés à la cantine. Il existe aussi des services où les enfants qui mangent leur repas à la cantine avec les autres sont facturés de la présence à table, des couverts et de tout ça. Ce n'est pas le cas chez nous. Ni le protocole, ni le fait d'être à la cantine n'est facturé aux enfants ».

V. Vancauwelaert: « Les enfants qui amènent leur repas ne vont plus payer la cantine ? ».

Le Maire : « Mais non, non seulement les enfants ne payent pas mais je voulais juste féliciter tout particulièrement le travail de Lisa qui est en charge de ces questions-là, aussi de l'implication de la commune sur les enfants justement qui sont en difficulté ».

L.Bartoli : « Et les enfants à besoin on leur prête vraiment une attention extrêmement importante ».

Le Maire : « On doit être une des rares communes à le faire. On a un besoin d'AVS aussi qui sont pris en charge directement par notre accompagnante ».

L.Bartoli : « Les accompagnants d'élèves en situation de handicap sont fournis par l'Education nationale sur le temps scolaire. La commune a pris la décision d'engager quelqu'un qui

accompagne les enfants qui ont besoin sur le temps extrascolaire. Du matériel adapté a été acheté en complément du matériel qu'il pouvait y avoir dans les classes s'il n'était pas suffisant ou adapté. Donc il y a vraiment une attention particulière et je voulais insister là-dessus parce que c'est vraiment quelque chose qui me tient à cœur et qui tient à cœur à la commune. Les enfants qui ont des besoins particuliers ont vraiment toute notre oreille très attentive ».

Le Maire : « Et tout particulièrement les enfants qui sont malades ou qui ont à souffrir, je dirais, d'une difficulté. Donc la commune joue à fond ce jeu d'intégration dans bien des domaines et des fois on est sur un cas par cas le plus fin possible. Donc c'est pour ça que je ne laisserai absolument pas dire que la collectivité que j'ai l'honneur de représenter fait la discrimination sur les enfants malades. Je ne laisserai dire à personne et encore moins à des gens qui font partie des parents d'élèves, mais de certains enseignants qui se sont prêtés à ce genre d'allégations. Et donc on demandera évidemment des comptes, parce que quand on est fonctionnaire d'Etat, on a au moins un devoir de réserve et avant d'aller plus loin dans le cadre de sa fonction, surtout que l'école doit rester quand même le lieu où il y a une forme de neutralité ».

V. Vancauwelaert: « Je ne sais pas ce qu'il en est des enseignants du primaire, Mais le devoir de réserve n'existe pas pour les enseignants du supérieur ».

Le Maire : « Les enseignants du primaire oui, l'école ce n'est pas censé être un lieu où on met des banderoles sur les shorts des enfants.

A.Carli : « Je voudrais savoir si ces personnes qui ont, qui se sont adressées au rectorat ou ailleurs, si avant elles se sont adressées à vous ? ».

L.Bartoli : « On les avaient reçus par deux fois ».

Le Maire : « C'est pire que ça Antoine, non seulement nous avons fait ça bien en amont c'est à dire que déjà, avant de supprimer ce service même, on en avait parlé avec eux, puisque c'est tracé et plus c'est bien parce que cette espèce de manie de toujours faire le compte rendu pour tout, ça sert, ça nous a permis de retracer à quel moment les parents d'élèves ont été informés et les représentants. Ensuite ils ont été aussi reçus, j'ai pris l'initiative de recevoir. On a changé, on a pris les agendas de tout le monde pour pouvoir les recevoir rapidement et après on s'est vite rendu compte, malheureusement, qu'il y avait une instrumentalisation. Après à chacun prendre ses responsabilités. Moi, je suis prêt à discuter de tas de choses, après, ça ne sert à rien d'instrumentaliser des choses qui n'ont pas à l'être parce qu'en fin de compte, on était plus dans une espèce de campagne de dénigrement ».

L.Bartoli : « Et je voulais préciser aussi qu'il est important pour tous les citoyens d'attendre, déjà de nous interpeller si besoin est, d'interpeller la municipalité et surtout d'attendre les informations officielles. Parce que s'il doit y avoir des changements importants qui vont se faire, c'est quelque chose qui est organisé et on prévient les gens. Maintenant voilà, on ne peut rien contre les bruits de couloirs. Il vaut mieux entendre les informations officielles ou les demander en direct que de présumer ».

Le Maire : « La commune n'a aucun intérêt à ne pas se soucier de ce genre de problématique, surtout quand la démonstration est faite, en tout cas à l'école, sur les efforts qu'on consent sur les élèves qui sont en difficulté et puis, pas que les élèves en difficulté. Je vous rappelle toutes les mesures sociales qu'on a mis en œuvre : le repas à 1€, un CCAS qui est performant, tout le travail qui a été fait aussi, notamment pour la protection des enfants en difficulté et le travail qui a été fait aussi par l'association que Mathilde à mis en œuvre. Donc on est vraiment dans cette démarche là et essayer de faire croire le contraire, non seulement c'est de mauvaise foi,

mais en plus je trouve ça à titre personnel imbécile. Mais en tout cas, on ne laissera pas faire. En tout cas, merci pour cette question. Antoine, tu voulais terminer sur cette question ?

Alors vous avez là affiché le compte administratif de l'office du tourisme. On a eu 562 062 € de recettes de fonctionnement pour 461 000 € de dépenses. Donc le compte administratif de l'office du tourisme de Zonza s'élève à 461 187 € en dépenses de fonctionnement pour 562 000,60 € de recettes. Donc ce que je souhaite dire en tout cas sur l'office du tourisme, qui déjà est organisé en SPIC, c'est qu'il ne dépend plus du budget général, c'est qu'il arrive à s'équilibrer et plutôt faire un travail assez remarquable, être excédentaire. Il y a sans doute des marges de progression qui continuent de façon très notable en ce qui concerne la taxe de séjour qui progresse encore. Le nombre de résidences secondaires de la commune continue à nous a interroger. On a un chiffre contradictoire entre ce que les impôts donnent et ce que nous on a pu recenser au dernier recensement c'est à dire 2 900 et la mise en œuvre du plan d'adressage. Ce chiffre de la taxe de séjour doit continuer à progresser, de plus de 75 % depuis que l'on est arrivé aux responsabilités. Je dois dire aussi qu'il y a eu un travail remarquable du président de l'office, que j'excuse aujourd'hui, et de ses équipes qui nous ont permis de passer plusieurs étapes. La première a été commune touristique, la deuxième a été la catégorie 1 et la qualité tourisme qui ont été obtenues à plus de 98 %, ce qui est assez remarquable. Donc record de France des offices du tourisme, c'est bien, avec de très beaux projets qui arrivent. C'est une structure qui accueille 47 000 visiteurs dans l'ensemble de ses bureaux ouverts, avec deux projets structurants qui vont voir le jour : le Wagram dont les travaux commencent cette année, je pense la semaine prochaine et ensuite on a aussi des projets sur Zonza que vous connaissez. On aura bientôt le rendu de la structure définitive avec l'ancienne gendarmerie. Les charges du personnel administratif qui s'élève à 341 701 €, c'est 4 temps plein. Mais aussi 10 saisonniers pour faire fonctionner la structure. Voilà en ce qui concerne l'office du tourisme.

On arrive aux mouillages. Concernant les mouillages on a en recettes sur la section de fonctionnement 248 749 € pour 253 094 € en dépenses, en investissement 15 809€ de recettes pour 52 656 € de dépenses. Donc le compte administratif de ce service, c'est 253 094€ de dépenses et un petit déficit donc de 4 345 € qui est comblé par un excédent assez important de 138 831 €. Le résultat définitif de l'exercice présente un solde excédentaire de 134 485,73 €. Donc la régie aujourd'hui des corps morts gère 408 mouillages répartis sur cinq sites, donc Vardiola, Cataro, Pinarello un et deux et Arasu. Donc c'est un service qui s'est doté d'une embarcation aujourd'hui, qui a assermenté trois agents, qui fait respecter le plan de balisage aux plaisanciers qui fréquentent votre littoral. Un plan de balisage âprement et régulièrement enrichi et utilisé aujourd'hui avec une AOT dans notre escarcelle. Je pense une des plus belles réalisations de cette mandature, puisqu'on a enfin réussi à remettre dans le cadre cette activité de la commune, puisqu'on a obtenu notre AOT. Je tiens à saluer le travail de notre présidente des affaires maritimes et de tous les services qui nous ont permis cette avancée significative. Je crois que tout le monde aura pu remarquer l'amélioration sensible de l'exploitation de la baie de Pinarello et de notre littoral Les charges des personnels s'élève à 160 439 €, c'est 3 équivalents temps plein pendant six mois avec cinq saisonniers. Marina tu veux peut-être dire deux mots ? ».

M. Millet : « La nouveauté c'est l'AOT que nous avons obtenu. Pour la première fois cette année, toutes nos installations seront effectives le 1er mai et ça, franchement, à part l'AOT, dont on est tous satisfaits d'avoir obtenu pour travailler dans un cadre légal, c'est enfin tous les plaisanciers qui pourront bénéficier des installations le 1er mai jusqu'au 30 septembre ».

A.Muzy : « On n'a pas augmenté le nombre de mouillage par rapport à 2020, donc on recouvre beaucoup mieux qu'avant ? ».

M. Millet : « On a optimisé l'espace, on ne voulait pas s'étendre, donc c'est vrai qu'on avait déjà un certain nombre de mouillages organisés et il a fallu aussi qu'on supprime des mouillages sauvages et il y en avait beaucoup et donc évidemment ça a fait des mécontents. Donc il y a eu Capicciola qu'on a supprimé, mais on a relogé tous les occupants. C'est ça qui a été difficile à gérer c'est ce qu'on supprimait il fallait qu'on recase sans augmenter le nombre de mouillages ».

A.Muzy : « On n'est pas sur du surdéveloppement au niveau des mouillages, on est uniquement sur de la gestion de l'existant ? ».

M. Millet : « Pour Pinarello aussi, qui à terme allait devenir un port sauvage, le fait d'installer quinze étoiles sur lesquelles on peut mettre huit bateaux, ça a réduit le taux de mouillages… ».

A.Muzy : « Et la pollution visuelle. C'est important de le dire. Merci Marina ».

Le Maire : « Mention spéciale aussi pour la sécurité, parce que ça peut paraître anodin, mais… ».

M. Millet : « L'équipe qui a été dotée d'un bateau. Donc l'idée, c'est plutôt donc une fois que les installations sont fixes, c'est de la prévention et de la surveillance. Et comme on a maintenant beaucoup de zones qui sont interdites aux engins à moteur, les familles sont bien évidemment en sécurité et eux ils se chargent d'entretenir plutôt du dialogue et de la prévention ce n'est pas systématique d'aller verbaliser les gens,il y a des affaires maritimes qui sont là pour ça. On a travaillé là-dessus qu'ils viennent un peu plus souvent chez nous mais l'équipe municipale, elle, va surtout s'assurer de la sécurité ».

A.Carli : « J'avais constaté sur le CA une baisse des charges de personnel et une augmentation des frais de fonctionnement. Comment ça se fait? Qu'est devenu ce personnel, pourquoi il y a une baisse si importante? C'est de l'ordre de 100 000 € ».

C.Bianconi : « Au CA ? Vous comparez par rapport quel exercice, par rapport à 2022 ? ».

A.Carli : « Non 2024-2023 ».

C.Bianconi : « Mais là vous êtes au BP. Votre question est au BP pas au CA ».

Le Maire : « On le voit après. Maintenant CA M49, c'est l'assainissement. Comme vous le savez bien qu'une partie de la commune soit au SIVOM du Cavo, la partie montagne est en régie directe commune. Donc en recettes on a 142 192 € en dépense 149 223 € pour 447 981 € d'investissement et 186 460 € de recettes en investissement. C'est un budget, qu'on vient de redynamiser de façon assez importante vous le verrez d'ailleurs dans la présentation du BP. Donc les recettes sont suivies par la commune et de façon plus régulière maintenant, c'est André d'ailleurs qui est en charge de ce travail. Nous avons surtout lancé des opérations que vous avez pu tous constater puisque le village est en travaux, on a profité de la saison d'hiver pour refaire l'ensemble des canalisations qui sont aujourd'hui neuves sur Zonza centre. On a refait tout le réseau d'eau de Paccionitoli et également une partie sur Carabona. Voilà. Donc ça c'est une chose plutôt positive. On s'était engagé à faire et on est à la fin de cette opération. Voilà, ensuite on est sur le camping, Patrick je te laisse présenter ».

P. Quilici : « Alors les dépenses du camping cette année ont été de 19 888 €, les recettes section fonctionnement 21 428 €, section investissement 15 500 € pour les recettes et 20 000€ ».

Le Maire : « On passe maintenant donc au budget de la commune proprement dit. Donc je vais essayer de rentrer dans les détails pour que chacun puisse s'imprégner et c'est important, des grands chiffres de la commune, que vous puissiez à la fois voir le travail qui a été fourni maintenant en trois ans, les premiers résultats qui sont obtenus et la trajectoire pour la commune

qui vous le verrez, je pense, vous en conviendrez est plutôt extrêmement favorable. J'ai tenu aussi dans un soucis de transparence à ce que vous ayez une analyse que les communes ne font pas d'habitude. J'ai préféré qu'on le fasse, j'ai demandé à madame Bianconi qu'on reprenne sur 10 ans pour avoir une belle idée de la trajectoire.

V. Vancauwelaert : « Toujours le passé ».

Le Maire : « Non, non, au contraire, c'est pour mieux parler d'avenir. C'est pour que tu ne perdes pas une miette de la qualité du travail qui est le nôtre ».

V. Vancauwelaert : « Alors je m'en réjouis d'avance ».

Le Maire: « Tu peux t'en réjouir, ça s'appelle de la prospective budgétaire et c'est indispensable. Alors voilà le compte administratif 2023 en dépenses et en recettes. Donc sur cette section de fonctionnement, soit 8 904 513,36 € pour une section en dépenses de 8 041 494 €, en recettes d'investissement et ça c'est important que vous intégriez la notion d'investissement, on est à 2 598 528,25 € avec une section d' investissements en dépenses de 3 415 052 €. Donc le résultat de l'exercice en section de fonctionnement on est à 863 000,19 € avec un report à des résultats antérieurs de 2 563 839 € pour un résultat de 3 426 850 € en dépenses. Sur le résultat de l'exercice en investissement un petit déficit donc de 242 146 € avec les restes à réaliser en dépenses, donc de 2 029 595 € et les restes à réaliser en recettes de 7 229 780 € . Les restes à réalisées en recettes, c'est ce qui rentre en matière de subventions arrêtées. Et là, il y a plus de 7 millions d'euros, donc le résultat est de 4 958 037 €. Donc la section de fonctionnement, elle, a connu une grande mutation avec la remise à niveau de l'ensemble des services. On s'était engagé d'ailleurs à le faire suite à l'audit. On est parti quand même d'un audit du cabinet Kopfler pour redonner des trajectoires qu'on a déja dépassé en fin de compte. Malgré les nouvelles dépenses, on a réussi à contenir la progression des autres postes et on a créé de nouvelles recettes, surtout des recettes de fonctionnement qui aujourd'hui nous permettent de regarder sereinement l'avenir en matière budgétaire. Ainsi, les dépenses de fonctionnement enregistrent une croissance de 5,3 % et il faut toujours les comparer aux recettes qui, elles, progressent par contre de 23 % par rapport à l'exercice N-1. Ça vous permet de voir un peu quelle est la trajectoire à venir, comment on peut l'envisager. Aujourd'hui, c'est important pour bien comprendre ce qu'on fait aussi et je me réjouis que ce soit de plus en plus audible pour tout le monde, comment fonctionnent les ratios qui sont des indicateurs de la santé financière de la commune et de savoir un petit peu comment on avance et d'où on vient. Donc vous avez un indicateur qui est l'indicateur le plus important à observer, qui s'appelle l'épargne brute. L'épargne brute des communes qu'on appelle aussi la CAF. Donc c'est les recettes réelles de fonctionnement à laquelle on soustrait les dépenses réelles, donc les dépenses de fonctionnement. Donc vous enlevez à 8 844 513 les 7 347 000 et vous obtenez une CAF de 1 500 165 €. Donc ça, je mets un petit point d'attention là-dessus parce que c'est historique, la capacité d'autofinancement, vous regardez son évolution en 2014, elle était de -1 million , elle est aujourd'hui à plus de 1 million et demi. Vous avez vu qu'en 2020, 21, 22, elle a en partie baissée ce qui est normal puisque on était dans de la restructuration notamment de services et autres. Le temps de pouvoir être réorganisé et on voit aujourd'hui que cette CAF dépasse le million et demi et j'ai bon espoir qu'elle dépassera les 2 millions d'euros l'année prochaine, ce qui montre quand même un dynamisme assez remarquable. Ce n'est pas qu'on veut se jeter des fleurs, mais il faut quand même qu'on puisse regarder comment ça fonctionne et les tableaux parlent d'eux-mêmes. Donc çà c'est important de dire comment ça fonctionne. Il y a eu beaucoup de nouvelles dépenses, mais on est aussi dans un contexte qui est d'ailleurs en matière d'inflation, assez compliqué. Mais pour autant, on a quand même pu continuer au moins le O11, on en parlait tout à l'heure. Alors tout ça pour quoi en fait? Parce qu'il faut donner du sens à

tout ça. Ce n'est pas facile de mettre en œuvre notre programme, évidemment et surtout pour répondre aux obligations des communes. Jusqu'à présent, il y avait des champs entiers des compétences communales qui n'étaient pas abordées et qui aujourd'hui sont pleinement opérants, l'action sociale de nos six années de travail, du CCAS d'Emmanuelle Orabona et de toutes les personnes qui s'impliquent aujourd'hui sur la première vocation d'une commune A Casa Cumuna, qui est un lieu, je dirais, de solidarité avant tout. Tout ce qui est culture, vie sociale, jeunesse, sport et là, merci aux élus en charge, Christelle, Jeannine et toutes les personnes qui sont extrêmement impliquées dans tous ces secteurs-là qui nous permettent d'avancer, l'aménagement du territoire, les infrastructures, tous les projets que vous voyez sortir plage ou montagne, les restructurations des bâtiments communaux, l'environnement, les projets sur les fonds vert, les entrées de ville et la renaturation de Pinarello et autres, j'en oublie pas mal, les grands équipements. Aujourd'hui les projets sont arrêtés, financés et démarrés, logements et habitats avec là aussi un rattrapage sur l'habitat et le logement et merci à la présidente de la commission du logement, madame Orabona et Patrick Quilici qui se sont beaucoup investis pour qu'on puisse sortir des logements à Zonza mais aussi à Sainte Lucie de Porto-Vecchio, la vie économique en général, les compétences régaliennes et évidemment, ça aussi, c'est pas toujours drôle mais il nous faut à la fois verbaliser la gestion des flux et régler aussi les problématique on le voit sur le maritime, et puis je le dis aussi parce que j'aime bien l'assumer publiquement, en plus des causes générales qui autorisent des initiatives locales comme la reprise d'un commerce ou l'aide à l'implantation d'un cabinet médical, et on se réjouit aujourd'hui que la commune qui a été menacée de ne plus avoir de médecins sur la partie littoral, en a huit aujourd'hui. Je pense qu'on entre dans le débat entre le privé et le public avec un équilibre qui nous permet d'être sereins en la matière. En résultats cumulés sur la section de fonctionnement donc on a un solde excédentaire de 3 426 851 €, c'est quand même 33 % de plus que l'année dernière, les chiffres parlent d'eux-mêmes, mais c'est plutôt un bon point aussi. Les résultats cumulés de la section investissement présentent un solde de 4 958 000, soit 19 % de plus que l'année d'avant. Sur la section de fonctionnement aujourd'hui donc ça, c'est important. Regardez ces trajectoires-là, c'est pour ça que j'ai demandé que vous ayez ces éléments là, vous avez de 2014 à 2023, vous avez les recettes de fonctionnement de la commune qui sont en vert foncé et vous avez les dépenses de fonctionnement de la commune qui sont en orange et vous voyez et ça, c'est un point qui est important. En 2014, on était sur un point de conjecture où on avait autant de recettes que de dépenses, et l'effet ciseau a été redressé en 2015/2016 par nos prédécesseurs par un recours à l'impôt et nous, nous avons aujourd'hui stabilisé et augmenté ces recettes de fonctionnement, puisque vous voyez aujourd'hui quelles avoisinent les 9 millions. Et si vous regardez un petit peu attentivement, vous voyez que les dépenses du fonctionnement aujourd'hui se contiennent pour revenir à ce qu'elles étaient en 2015 /2016 par contre, avec des recettes qui ont fait un bond de quasiment de 7 millions donc ça nous permet quand même d'être assez serein. Donc les dépenses et ça, c'est important. Alors sur les recettes, je le dis, c'est 36 % de hausse par rapport à l'année précédente, les dépenses, ça j'y tiens, la gestion recul par rapport à N-1, donc on a baissé de 10 % sur le 011 où on avait dépensé 1,6 millions et on est passé à 1,3 millions. Donc c'est une baisse qui est quand même notable puisque c'est 300 000 € d'économie dans un contexte inflationniste, je vous le rappelle. Mais c'est là où vous pouvez mesurer aussi l'effort de gestion de la collectivité et puis regardez aussi l'évolution des charges du personnel et des recettes de fonctionnement et ces fameuses trajectoires dont je vous parlais au début de cette présentation qui nous permettent de pouvoir envisager sereinement les années à venir. Gérer, c'est prévoir et c'est un peu notre responsabilité aujourd'hui de faire en sorte qu'à la fin de cette mandature, d'autres puissent venir et trouver la commune dans un état je dirais même très positif, avec des projets, plein de choses, ceux dont nous, nous n'avons pas pu bénéficier. Donc au regard aujourd'hui des prescriptions de l'audit RH depuis notre arrivée aux responsabilités, on s'est engagé donc à déprécariser les agents donc

ça, ça coûte quand même un peu d'argent, mais on le fait très volontiers. On a constitué un organigramme avec des directions de chefs de services clairement établies. Donc ça, c'est une organisation qui est impérative pour pouvoir obtenir aussi un peu de résultats. Pour répondre aux besoins, on a favorisé la promotion interne, on a quelques cadres qui ont bien avancé et je tiens à féliciter d'ailleurs ceux qui ont y compris, obtenu leur concours et qui sont quelques-uns et bravo. On a pu procéder à des recrutements aussi sur des fiches de poste et tout ça évidemment sous le contrôle du centre de gestion dont j'ai l'honneur d'être au conseil d'administration. Donc les montants de charges du personnel s'élèvent maintenant à 3 900 000 €. Donc, c'est un chiffre, le ratio, le coefficient structurelle qu'on connaît, qui est de 53 %, pour une collectivité en règle générale, il est plutôt de 60, 65 %, on est à 53 et c'est le ratio le plus bas qui a été constaté depuis ces dix dernières années donc je pense qu'on est plutôt bien avec aussi ce que nous avions parce que ce n'est pas nous qui avons embauché ces 120 personnes, bien évidemment elles y étaient. On peut pondérer d'ailleurs davantage ce chiffre avec le remboursement des charges qui sont inhérentes aux arrêts de travail. Donc on a plus 157 000 € qui reviennent sur les arrêts de travail et donc ça ramènerait ce taux à 51 %. Ce que je dois dire c'est que ce taux sera encore meilleur l'année prochaine puisque on attend, vous le savez, encore des recettes de fonctionnement supplémentaires qui devraient nous placer je dirais, dans une position un peu hors normes comme l'est cette commune. Donc au 31 décembre on avait 112 agents en activité et 9 en arrêt de travail. Concernant le nombre d'agents on est à effectif constant depuis 2020, on parle de titulaires. Donc au cours de cet exercice, tous services confondus, on a quand même mis 1124 jours de maladie en plein traitement, alors c'est surtout, mais alors ce n'est pas des jours de maladie sur les services, mais c'est des personnes qui sont aussi en longue maladie et sur lesquelles on essaie de les accompagner au mieux. Et en fait, sur la section de fonctionnement, on a quand même, on remonte cette année plus de 2 275 737 € à la section investissement, c'est à dire 31 % du fonctionnement remonte en investissement, ce qui nous permet d'avoir une dynamique d'investissement forte. Je voudrais revenir sur les ratios notamment sur l'épargne brute ou la capacité d'autofinancement, donc les recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses. Donc aujourd'hui, c'est 1 536 000 € de CAF, donc ça pour le coup c'est historique et je vous annonce déjà que celui de l'année prochaine sera encore meilleur. Donc ça tout le monde le comprend, c'est la capacité à la commune de financer des projets avec la dynamique qu'on a eu, notamment en matière de recettes. On est plutôt content de pouvoir mettre en œuvre l'ensemble des projets de notre politique. Un mot quand même très important, tout ça sur le ratio de la capacité de désendettement, parce que tout ça a été fait sans augmenter les impôts, d'ailleurs on va vous proposez de revoter encore un taux constant, mais sans avoir recours à la dette. Il faut bien comprendre une chose, c'est que les recettes d'investissement, il n'y a que 2 leviers, ou la dette ou le travail que l'on fait au quotidien pour obtenir des subventions. Donc regardez l'évolution du budget et de la dette, ça c'est très important, d'ailleurs, ça a été aussi commenté et partagé dans notre bilan sur le petit bulletin. Donc l'état de la dette, on revient juste le slide d'avant stp Céline, vous voyez qu'en 2014, le budget de la commune était de 6 millions d'euros pour 8 millions de dette et aujourd'hui on est à 2 millions d'euros de dette seulement pour 23 millions de budget. Donc on a changé de paradigme, en ce qui concerne la dette donc, il y a un ratio qui nous permet de calculer ce qu'on appelle le taux d'endettement de la commune et on a aussi la capacité de désendettement que l'on peut calculer en divisant la dette par l'épargne brute, donc la fameuse capacité d'autofinancement et c'est pour ça que c'était important de vous la présenter. Donc les 2 millions d'euros restants de dette, si on le divise par 1 million et demi qui est notre CAF, la capacité de désendettement de la commune est d'un an et trois mois alors que la moyenne de la strate est de trois ans et demi, c'est aussi historique. Jamais la dette de la commune de Zonza n'a été aussi basse, le taux de désendettement, lui pareil, il est largement en dessous de la moyenne de la strate. En ce qui concerne donc le service à la population qui est rendu, pour que vous ayez

aussi des ordres de grandeur sur ce qui est fait, les dépenses de fonctionnement par rapport à la population. Donc on a le montant total des dépenses de fonctionnement qu'on ramène un peu aussi à la population qui était de 2745 au moment où on a fait cette étude, mais qui passe à 3105 habitants. En fait, on dépense 2 676 € par habitant et si on le ramène à ce qu'on prélève et à ce qu'on a comme recettes de fonctionnement, on a plutôt 3 243 € par habitant en recette. Voilà, donc c'était un petit peu les ratios qu'il nous fallait vous montrer. Je voulais aussi vous parler des dépenses du personnel c'est important parce que nous on a hérité d'une collectivité avec beaucoup de personnel, mais on a beaucoup de services aussi qui est inhérent aussi à la problématique de la commune, avec de nombreux hameaux, beaucoup de routes à entretenir, deux villages, des écoles, énormément de services. Aujourd'hui en tout cas, ils fonctionnent bien et je tiens vraiment à les saluer même si ça pèse sur le budget. Il faut bien comprendre quel est l'impact, comment en augmentant les recettes de fonctionnement on arrive à des taux qui sont bons puisque les dépenses réelles de fonctionnement aujourd'hui on les considère par rapport à la masse salariale. On arrive en brut à 53 % qui est le coefficient de rigidité structurelle si on le met en net comme je l'ai expliqué tout à l'heure en réintégrant ce qu'on récupère sur la maladie, on est à 51 %. C'est un chiffre qui va être encore meilleur l'année prochaine et l'année d'après, je pense qu'on aura atteint, dépassé, très largement les objectifs si ce n'est déjà fait comme on l'avait fixé au moment de l'audit financier. Je voudrais vous parler même de la section que je préfère celle d'investissements parce qu'elle est plus sympathique mais ça, c'est important que vous ayez bien en tête ce que je vous expliquais souvent que la commune fonctionnait en fait plus qu'elle n'investissait. Et l'idée, c'est que l'on puisse investir de façon à ce qu'elle avance et qu'elle progresse. Donc, s'agissant de la section d'investissement, les dépenses réelles, aujourd'hui, s'élèvent à 2 699 000 € pour cette année, il reste 2,6 millions a réalisé, on en a 4,7 millions qui sont mobilisés pour les investissements, c'est un chiffre qui enregistre donc une progression de 16 % par an, juste revenir sur les recettes d'investissement. Donc, voyons, on a omis pour être complètement transparent ce diagramme est intéressant, vous avez en 2014, 2015, l'investissement et les dépenses. Donc vous voyez qu'en fait, on faisait que du fonctionnement et qu'à partir de 2021, quand vous voyez le taux des recettes d'investissement qui ont bondi, c'est aujourd'hui, en trois ans, la manifestation des investissements que fait la commune et du travail. Je rappelle que ces investissements, ces recettes ne sont pas des dettes, mais que ce sont des subventions. Je voudrais appeler votre attention aussi pour vous montrer que la courbe du 011 a recommencé à s'infléchir et qu'elle reviendra au niveau de 2015. Par contre, on aura de l'investissement beaucoup plus important sur des recettes beaucoup plus importantes pour la suite. Donc voilà, autre que l'effet ciseau, la commune, non seulement fonctionne, mais en plus elle investit, la courbe des recettes d'investissement c'est plus de 6,7 millions et aujourd'hui on est passé à 9 822 000 € en clôture d'exercice grâce à des recherches de financement comme je vous le disais et c'est qui ? C'est la région, l'Etat avec une augmentation de 45 % par rapport à l'année dernière et regardez un peu l'évolution des recettes d'investissement 2014, 2015, alors, ce que vous voyez en rouge sur les années précédentes, c'était de la dette contractée, ce que vous voyez à partir de 2020, c'est uniquement, je dirais, le travail qu'on produit en matière de recherche de subventions et donc c'est assez visible et je pense que les gens peuvent se rendre compte du travail qui est fait là-dessus. L'état de la dette, je vous le disais, continue à baisser, donc l'encours n'est plus qu'à 2 millions d'euros, aujourd'hui la dette ne pèse plus que 9,38 % sur le budget en 2014 elle pesait 136 %. Donc ça c'est bien. Ça c'est des chiffres, mais après les chiffres pour les rencontrer, donc pour les services, je pense que ça c'est assez facile pour tout le monde, pour les rendre concrets, par contre, je vous lister un petit peu l'ensemble des opérations que vous ayez un petit peu en tête de ce qui est fait. Je ne vais pas vous les citer toutes, mais donc on a de l'acquisition de matériel de voirie, je vais quand même vous dire un peu les subventions qui rentrent là-dessus, plus de 32 000 €, la sécurisation routière plus de 60 000 €, les chemins communaux, plus de

150 000 € de subventions, le PLU 10 000 €, le schéma de la vallée du Cavo 60 000€, l'extension du CCAS 290 000 €, pour la renaturation de Pinarello 360 000 €, l'aménagement du groupe scolaire de Sainte Lucie de Porto Vecchio 886 000 €, la prévention incendie, l'aménagement du bâtiment culturel de Sainte Lucie de Porto Vecchio 360 000 € et tous ce qui est vidéoprotection 31 000 €, l'acquisition de matériel roulant 159 000 €, la rénovation des bâtiments, la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie 1 200 000 €, le hangar technique, les sentiers du littoral, l'extension de l'école de Zonza plus de 100 000 €, le parc de la RT 10 au fonds vert plus de 509 000 €, le bâtiment polyvalent de Zonza pour 2 823 000 €, la numérisation des archives, l'aménagement de Pinarello plus de 49 000 €, les aménagements de parking et autres, le plan d'adressage, la rénovation énergétique plus de 620 000 € qui est rentré, voilà la cuisine centrale, 280 000 € et j'en passe… C'est pour vous montrer un petit peu l'ensemble des opérations qui sont menées et sont financées. Remercier aussi le travail des services et notamment madame Guilbaud qui suit ça de très près en matière de subventions. C'est un travail difficile et âpre et puis évidemment, madame Bianconi et tous les services qui m'accompagnent pour réaliser ce compte administratif. Donc il est évident que pour comprendre le présent, il faut connaître son passé, c'est une règle.

Je vous remercie, maintenant je vais me retirer et laisser la parole au premier adjoint afin de passer aux votes ».

C.Gibert :« Je vous propose de passer au vote.

Pour le compte administratif de l'ALSH qui est pour ? **Adopté par 17 voix pour, 3 contre.**

Pour le compte administratif de la crèche qui est pour ? **Adopté par 17 voix pour, 3 contre.**

Pour le compte administratif de la cuisine centrale ? **Adopté par 17 voix pour, 3 contre.**

Pour le compte administratif de l'office du tourisme ? **Adopté par 17 voix pour, 3 contre.**

Pour le compte administratif des mouillages ? **Adopté par 17 voix pour, 3 contre.**

Pour le compte administratif M 49 ? **Adopté par 17 voix pour, 3 contre.**

Pour le compte administratif du camping ? **Adopté par 17 voix pour, 3 contre.**

Pour le compte administratif du budget principal ? **Adopté par 17 voix pour, 3 contre.**

Je vous remercie ».

Le Maire : «Merci pour votre participation, nous allons passer au budget 2024.

Crèche 2024, recettes 964 925 €, on a un report de 1 214 €. Donc pour 966 140 € de recettes avec autant de dépenses, donc équilibre, sur la section investissement on a 23 531 € de recettes avec un report en dépenses de 1 530,71 € on équilibre à 23 531 €. Donc les crédits de fonctionnement qui sont dédiés sur cette structure pour des besoins très importants donc on est sur les chiffres qui progressent en recettes ça c'est très important, ça nous permet d'améliorer évidemment le confort des usagers, des personnes qui utilisent la crèche. Les charges du personnel, elles sont bien étudiées là-dessus, elles sont conformes aux exigences qui sont réglementaires. On n'a pas trop de latitude là-dessus. Elles tiennent compte aussi du point d'indices, de la mise en œuvre de la prime du pouvoir d'achat qu'on avait mis en place en 2023. Il y a 7 840 € en plus qu'on reverse c'est quand même 4,75 % d'augmentation prime déduite. On avait aussi fait un redressement sur l'IFSE, puisqu'une partie des personnels féminins n'avait pas d'IFSE. Donc ça, on a réglé aussi cette injustice. Donc les crédits qui sont provisionnés en investissement, qui correspondent à des aménagements qu'on doit réaliser pour

la conformité d'établissement au regard des demandes de la CAF et de la PMI. Pour autant, à force de courriers en courriers, j'ai quand même écrit au président de Région pour lui demander à ce que lorsque la PMI nous saisit sur les aménagements qu'on puisse faire la part entre ce qui est réglementaire, je dirais, et ce qui est de l'ordre de la préconisation, parce que je ne voudrais pas trop verser dans le détail non plus et faire supporter des dépenses qui sont superflues à la collectivité et qui n'auraient pas d'amélioration sensible sur la structure. Donc il y a quand même parfois, il nous semble, un peu d'outil inflationniste de la Région qui nous demande parfois l'impossible. Moi je veux bien savoir, on veut bien faire, mais faire le distinguo de ce qui est réglementaire, c'est à dire textes à l'appui et ce qui est de l'ordre de la préconisation sans que l'on puisse faire des arbitrages ou de l'idée ».

V. Vancauwelaert: « Mais concrètement qu'est ce qu'on vous demande ? » .

Le Maire : « On nous demande des oculus sur certaines portes… ».

L.Bartoli : « Des oculus au ras du sol pour que les bébés puissent voir de l'autre côté … ».

V. Vancauwelaert: « Pour élargir leur horizons ».

C.Bianconi : « Même pas, ça implique des contraintes techniques énormes qui nous obligerait à changer des portes. On demande à ce que ce soit objectivé par un texte, pas s'amuser à refaire des portes, du coup ça augmente la fragilité des portes et si la vitre n'est pas du tel type, elle n'est pas bonne, du coup est ce que c'est obligatoire de mettre des oculus au ras du sol ? Je ne sais pas ».

Le Maire : « En fait c'est des arbitrages qu'on fait, on veut d'abord, surtout, prioriser ce qui réglementaire parce que tous les ans il y a des évolutions qui sont faites et comme on souhaite quand même que la subvention d'équilibre soit toujours la moindre possible et d 'arriver de plus en plus à l'équilibre, même si on est tout à fait d'accord que s'il y a des services qui coûtent, c'est normal, mais c'est aussi de la bonne gestion que de maîtriser les coûts partout où on peut le faire ».

V. Vancauwelaert: « Et quand ils vous donnent des préconisations, ils ne font pas le distinguo ».

Le Maire : « C'est ça, ils nous écrivent, voilà faites ça et ça… ».

V. Vancauwelaert: « Sans venir vous voir en fait ? ... ».

Le Maire : « Si, si, ils viennent, ils font une visite, ce sont les services de la Région qui font une visite après ils font un courrier, on a quinze jours pour diligenter mais ça ne s'appuie pas sur… ».

V. Vancauwelaert: « J'ai compris … ».

C.Bianconi : « Surtout que la CAF premier financeur de la structure, la Région ne finance pas. A la CAF on est dans les clous même au-delà et là on tombe sur la PMI qui ne comprend pas trop… ».

Le Maire : « Qui ne finance pas en plus… ».

C.Bianconi : « Qui ne finance pas du tout, qui n'accompagne pas du tout, non… ».

Le Maire : « Financièrement, ils ne sont pas là en plus. Je veux bien mais un moment donné voilà. Bon ça c'est un détail technique de comment on essaie au mieux de gérer ces budgets-là. Voilà pour le budget de la crèche, donc qui est pour ?

Adopté par 18 voix pour, 3 contre.

La cuisine centrale en recettes c'est 821 168 € avec un report de 6 251 € pour un montant total de recettes de 827 420 €, équilibré en section de fonctionnement. Les crédits de fonctionnement dédiés sont à 827 420 €, comment nous les avons répartis ? On a du 011 pour 255 000, on a 403 000 en 2024, au 012 où on était à 403 000 sur le personnel et on passe 417 000. En recettes, on passe à 392 000 € et la subvention d'équilibre aujourd'hui sera de 429 168 €. Donc la cuisine centrale, elle n'a pas encore atteint son rythme de croisière, c'est un service qui n'est pas neuf mais qui l'est dans une activité dédiée aux anciens aujourd'hui. Donc ça a demandé beaucoup de restructuration, tant de personnel, alors c'est une opportunité pour quelques-uns qui avaient des contrats qui étaient précaires et qui, grâce, avec, cette augmentation d'activité ont pu avoir des vrais contrats de 35 h pour la plupart, en tout cas ceux qui le souhaitaient. Et aussi, on a eu besoin de restructurer le bâtiment, non sans difficultés. Il y a toujours les aléas, y compris les travaux qui parfois ne se passent pas toujours comme on voudrait. Ceci étant dit, on s'est rendus compte qu'il y avait un service supplémentaire qui donnait entièrement satisfaction à nos anciens, partie littoral. Et on a aussi des arbitrages à faire en matière du prix des repas qu'on veut bien supporter sur la commune de Zonza. Mais je crois qu'on va aussi les partager davantage avec l'interco, car c'est aussi dans son rôle et dans sa compétence et comme j'ai aussi l'honneur de vice-présider la commission des affaires sociales et sanitaires, je ferai une requête au président de l'interco avec Marie-Thérèse, de façon à ce qu'une partie des repas aussi soit pris en charge, non pas que le transports mais aussi d'améliorer la convention. Que dire de plus sur la cantine, toujours la même logique de circuits courts et respect de la loi Egalim. On était plutôt contents quand tous les agriculteurs ont commencé à manifester où c'était l'actualité. La commune de Zonza, elle, était déjà dans les clous par rapport à ça, ce qui est plutôt positif. Et on a été salué pour ça d'ailleurs. Voilà des questions sur la cuisine centrale, qui est pour?

Adopté par 18 voix pour, 3 contre.

Ensuite le budget de l'Office du tourisme. Recettes de 567 104,84 €, donc un report de 83 971€ pour une totalité de recettes à 651 072 € en recettes, équilibré pour le même montant en dépenses avec 138 802,64 € en investissement. Donc les crédits de fonctionnement dédiés à la structure sont conformes aux besoins, sachant que c'est un SPIC, 651 072 €. Les sections sont équilibrées et le SPIC est autonome, donc il n'y a pas de possibilité que le budget général abonde. Il vole enfin de ses propres ailes, ça fonctionne et je pense que ça fonctionnera de mieux en mieux parce que je crois qu'il y a encore une marge de progression assez importante sur la taxe de séjour, le président ne dément pas. Voilà donc, on a réparti sur du 011 pour 167 000 € des charges de fonctionnement standard avec 385 000 € au 012 les salaires et on a viré 77 000 € du fonctionnement à l'investissement. Donc je remercie aussi puisque j'ai eu l'honneur de présider le dernier conseil d'exploitation, tous les socioprofessionnels qui nous aident dans ces démarches-là. Des questions, qui est pour?

Adopté par 18 voix pour, 3 contre.

On passe maintenant aux mouillages donc en recettes, on a 297 383 € avec un report de 134 585 €, on a 431 869 € de recettes qui sont donc équilibrées en dépenses avec une section d'investissement à 96 631 € de recettes, 42 695 € de report pour un montant de 139 325 € en recettes équilibrées en dépenses. Les crédits de fonctionnement liés à cette structure sont conformes aux besoins. On a réparti les dépenses au 011 on est à 216 849 €, le 012 donc en salaires 64 089 €. On a du 65 c'est une prestation de service avec un virement à la section d'investissement de 35 673 €. Alors les recettes, vous les connaissez, c'est la taxe d'amarrage pour 274 500 € et l'excédent rapporté donc 134 000 €. Les crédits d'investissement sont affectés à cette section, c'est 139 000 € et elle est équilibrée sur du R01 pour 42 000 € et le virement en section de fonctionnement pour 35 000 €. C'est également un SPIC, donc autonome et le budget n'abonde pas donc plus de subvention d'équilibre. Tu avais une question Antoine ? ».

A.Carli : « J'avais constaté qu'il y avait une augmentation des charges et une diminution des frais de personnel, je ne sais pas pourquoi ? ».

C. Bianconi : « Comme la dit Marina, l'AOT commençait le 1er Mai pour s'achever le 31 octobre, donc ça veut dire que toutes les structures doivent être mises en place au plus tard le premier mai. Sauf qu'en l'interne, on n'avait pas la ressource ni la technicité pour mettre en œuvre le plan de balisage ni la ZMEL dans ce délai là parce qu'il y a les contraintes de temps météorologique et les plongeurs que l'on a en interne n'étaient pas suffisamment nombreux pour réaliser cette opération dans les temps. Du coup, on a pris le parti de passer un marché public pour qu'une entreprise spécialisée avec des plongeurs spécialisés dont c'est le métier, des professionnels, viennent installer les infrastructures. Ça a déjà commencé. Ils sont opérationnels pour la date de prêt pour 47 000 € à la commune. Du coup, on a réduit la voilure sur le recrutement pour équilibrer ».

Le Maire : « Donc en fait, on est arrivés à la conclusion une fois qu'on avait mis en œuvre, ça n'a pas été facile, mais une fois qu'on avait réussi à obtenir notre AOT, on voulait vraiment tenir nos délais. Alors le travail qui a été fait jusqu'à présent était bien fait et je salue d'ailleurs les équipes maritimes et notamment le travail considérable de Stéphane Gianni. Mais il y avait vraiment un besoin de renfort en ponctuel sur deux phases essentiellement le montage et le démontage. Donc pour le montage, pour pouvoir être prêts, c'est à dire tenir nos engagements aussi parce que je vous rappelle quand même qu'il y a aussi des activités économiques qui en dépendent et qu'on ne peut pas obérer, je dirais, y compris leurs possibilités, le parti pris a été de dire OK, l'équipe maritime reste en pilotage et on lui adjoint, je dirais, un prestataire de service dont c'est le métier qui sur le temps très fort du déploiement met des moyens considérables, qu'on ne pourrait pas mettre. Du coup on arrive à être opérationnels ce que disait Marina, dès le 1er mai et au moment du démontage, pour éviter que sa traîne, éviter la tempête pareille, ça nous permet d'être très efficaces en entrée de saison et en fin de saison. Ça a un coût, mais ça a aussi pour nous un autre avantage qui est d'importance, c'est d'avoir aussi un contrôle extérieur par rapport à ce qu'on fait nous en régie et ça permet y compris de sécuriser les installations. Ça nous permet aussi d'être conformes je dirais, à cette activité puisqu'elle est extrêmement normée et donc ça nous permet d'avoir du coup quelque chose d'extrêmement opérationnel dans un cadre qui fonctionne bien. D'ailleurs, j'appelle votre attention là-dessus parce qu'on va voir très bientôt, on les voit assez fréquemment, l'association des plaisanciers, et on va mettre, maintenant qu'on a fini ce travail réglementaire d'importance, rentrer plus en détail sur aussi l'accession et revenir un petit peu sur le règlement de façon à assurer plus d'homogénéité pour l'accession au droit de mouillages de façon à ce que ça tourne un petit peu parce que sinon y a des gens qui n'ont jamais accès et on doit quand même mettre des notions d'égalité dans l'accession de ce service public. On s'était d'ailleurs engagés à ce que des règles opposables soient mises en œuvre partout, y compris dans les mouillages de façon à ce que d'autres qui n'ont jamais eu de mouillages par exemple, s'ils ont un bateau, habitant de la commune, puissent le faire, que ça tourne un petit peu ».

M. Millet : « L'AOT part de mai à octobre, il y avait aussi la question des pêcheurs de la commune. Donc je suis en train de travailler sur un AOT pluriannuel de manière à pouvoir laisser 2 pontons plus grands à l'année. Mais bon, ça aussi c'est un travail qui va prendre un peu de temps, mais pour déjà les satisfaire, on leur a déjà laissé cet hiver deux plateformes sur lesquelles ils peuvent s'ils le veulent exercer leur activité ».

Le Maire : « On souhaite en fait ne pas perdre de vue que Pinarello c'est aussi une activité de pêche c'est un peu, je dirais, la priorité qu'on définit aujourd'hui. Moi, je n'ai rien contre la plaisance, je ne vais pas dédier l'effort public qu'à la plaisance et nous aujourd'hui, on essaye

de trouver un équilibre entre l'activité économique primaire qui est celle de la pêche et je trouve que c'est quand même plutôt agréable que les résidents puissent acheter du poisson sur place et franchement ce serait une bonne chose tout au long de l'année d'ailleurs. Et puis on a aussi travaillé pour l'équilibre, c'est à dire qu'il y a ce flux touristique qu'on souhaite maîtriser et aujourd'hui c'est aussi cette gestion des mouillages, elle est vraiment faite en matière de gestion de flux touristique et encadrée. C'est aussi notre volonté politique affichée d'être dans le maintien de l'existant et non pas dans le développement, mais aussi d'assurer aux familles de Zonza l'accès à la mer en sécurité avec leurs familles et pouvoir profiter de la plage en toute sérénité toute l'année et c'est pour ça d'ailleurs qu'on le redit on n'ira pas sur un système de gestion par ce qu'on appelle des concessions, on restera sur un système complètement maîtrisé où l'Etat aura à arbitrer ce qui est son rôle et d'autres sujets viendront sur le maritime. On y est prêt aujourd'hui parce que le fait d'être stabilisé pour douze ans sur l'AOT, ça nous permet sur le littoral, maintenant sur la terre, de pouvoir avoir une politique cohérente, y compris en matière d'AOT. On passe au vote, qui est pour ?

Adopté par 18 voix pour et 3 contre.

On passe maintenant à la vente d'eau, au M49 de la commune, ça c'est ce qui impacte Zonza, le village directement. Donc en recettes 140 422 € avec un report de 3 324 €, c'est à dire 143 747 € qui s'équilibre en dépense avec un investissement et j'appelle votre attention sur la section investissement de ce budget qui a été quand même une réussite dont on est contents. Sur la section investissement on est à 20 000€ des restes à réaliser donc 683 000 €, remontée de 775 000 € au 012 donc pour un investissement d'un 1 479 635 €, ce sont les crédits de fonctionnement dédiés à cette structure ils sont conformes. Les dépenses on a fait un peu de 011 pour 77 000 €, du 012 pour 10 000 € et du 66 pour 22 000 €. En recette on retrouve les ventes d'eau pour 138 000 €, la subvention d'exploitation 2 000€ et un excédent d'exploitation important. Les crédits d'investissement affectés à la section donc dépenses, c'est 1 479 000 € dont 1 045 000 € de restes à réaliser. Donc les travaux sont pratiquement achevés. Il y a 80 000 € qui sont consacrés à l'emprunt qu'on se traine, qui a été fait pour rien ».

A.Muzy : « Encore du passé ».

C.Bianconi : « Qui impacte le présent ».

A.Muzy : « En compta et en histoire c'est important de regarder le passé ».

Le Maire : « Je pense qu'il y a un impact mais c'est important aussi de souligner que toutes les décisions que prend ce conseil impactent les générations qui arrivent aussi ».

V. Vancauwelaert: « J'ai une question sur l'avenir, ils commencent quand les travaux du bâtiment polyvalent ? ».

Le Maire: « Après la saison puisque on a pris le parti de ne pas embêter nos commerçants ».

V. Vancauwelaert: « C'est judicieux, donc après la saison c'est acté, septembre, octobre ».

Le Maire : « Normalement, sauf aléas ».

V. Vancauwelaert: « Et là, les travaux actuels ils s'achèvent quand? Tu dis en cours d'achèvement ».

Le Maire : « Desquels tu parles ? ».

V. Vancauwelaert: « Du réseau d'eau ».

Le Maire : « Ils sont en cours d'achèvement ».

C.Bianconi : « La partie communale. Après les réseaux du SDE, là on n'a pas la main… ».

V. Vancauwelaert: « Vous êtes en dialogue avec eux quand même? ».

C.Bianconi : « Mais ce n'est pas nous le maitre d'ouvrage ».

V. Vancauwelaert: « Ce n'est pas pour vous incriminer, c'est juste pour savoir quand ça s'achève ».

Le Maire : « Nous, on a prévu de terminer ces travaux là avant la saison. Là normalement on est en fin, on est quasiment à réception donc il nous reste maintenant à goudronner un peu là où on a cassé la chaussée, sachant qu'à terme il faudra refaire aussi la totalité des enrobés. »

V. Vancauwelaert: « Alors c'est prévu quand ça ? ».

Le Maire : « Alors ça c'est la Région normalement. Alors la Région qu'on sollicite beaucoup, donc sur le littoral, ils nous ont fait quand même pas mal de travail, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Moi, j'aime bien rendre à César ce qui est à César et l'honnêteté intellectuelle, c'est quelque chose d'important en politique. Ils ont fait pas mal de travail en bas. Sur Zonza village ils ont répondu favorablement, on attend quand même l'arbitrage de Gilles Simeoni, mais c'est programmé sur 2025 puisqu'on va refaire, on essaye de mener de front à la fois la création du parking et la réfection du carrefour de façon à avoir une partie homogène. Ça donne la sensation que le parking et le carrefour …»

V. Vancauwelaert: « On toujours existé ».

Le Maire : « Voilà, que ça soit comme une unité. Donc je crois qu'il y a plus de 700 000 € quand même de réfection de carrefour. C'est eux qui payent à 60 %. Donc là, on risque d'être bon. Après, sur le parking proprement dit, on a aussi l'autre phase qui est l'ancienne gendarmerie et on aimerait aussi pouvoir travailler un peu en même temps pour éviter trop de phasage et avoir des travaux qui ne s'allongent pas trop dans la durée. Donc on essaye d'avoir un peu du "one shot "sur des périodes en dehors de la saison estivale pour ne pas impacter une plus grande activité touristique. Après, malheureusement, des fois ça peut déborder et il y a aussi des aléas, des fois on ne maîtrise pas tout. Quoi qu'il advienne, y compris si on a d'autres problématiques, ça démarrera avant la fin de la mandature au moins. J'espérais, j' espère, j'ai mis une pression terrible sur l'AMO qui me déteste parce que je lui ai demandé de sortir les travaux avant évidemment 2026. Pourquoi ? Parce que nous, nous aimerions que ça aille vite, et on aimerait avoir concrétiser ce projet-là, on a mis six ans parce que c'est super long et c'est super beau. Bon, si on y arrive, tant mieux. Mais ça sera démarrer et si on n'y arrive pas d'autres couperont le cordon, ça ne me dérange pas ».

P.Quilici : « Après, il y a la partie route de Porto-Vecchio et route de Levie. C'est l'enfouissement des lignes qui n'a pas encore commencé. Donc ça aussi ça va trainer un peu ».

Le Maire : « Et par contre là on va enfouir, donc on aura plus ces trucs dégueulasses, ces poteaux, par contre, on va avoir nos lampadaires, on va refaire une partie lampadaires. Ces poêle à frire elles sont dégueulasses quand même pour un village comme le nôtre c'est dommage. Donc là on aura plus ça. Donc on a choisi les plus beaux lampadaires qu'il y avait sur le catalogue, les plus chers ».

V. Vancauwelaert: « Tout ce qui est cher n'est pas toujours le plus beau ».

Le Maire : « On a choisi, mais on a fait un sondage ».

V. Vancauwelaert : « Ah d'accord ça m'a échappé. C'était sur les réseaux sociaux?».

Le Maire : « C'était sur le bulletin municipal, on a fait une enquête et il avait été retenu d'ailleurs, il se trouve que c'était le plus cher qu'on ait, comme quoi c'est vrai je suis d'accord avec toi, ce n'est pas toujours le plus beau mais bon ils sont beaux , à Ajaccio il y a les mêmes, dans les belles villes ».

V. Vancauwelaert : « Ajaccio, ce n'est pas la plus belle ville de Corse ».

MT.Baranowski : « Mais les lampadaires sont beaux ».

A.Carli : « C'est financé tout ça ? ».

Le Maire : « Alors oui, mais normalement ce qui est plus cher c'est la commune qui doit payer, mais là, les bonnes relations qu'on a avec le syndicat d'électrification vont faire qu'en fin de compte, on leur a fait un petit mémorial du rattrapage, c'est à dire que pendant des années comme personne ne se préoccupait de ça et que la commune payait sur ses deniers propres, alors qu'elle était au SD2A, la réfection des lampadaires, on leur a dit regardez, vous nous avez oublié pendant tant d'années, maintenant il va falloir se mettre à jour et donc c'est ce qu'ils font sur Zonza, Sainte-Lucie et sur toute la commune ».

A.Muzy : « Comme quoi parler du passé ça sert ».

V. Vancauwelaert : « Le type d'éclairage ça va être comment ? ».

Le Maire : « C'est du led ».

V. Vancauwelaert : « Ça va être du led ».

Le Maire : « Eligible au fonds verts ».

V. Vancauwelaert : « Il s'éteint et il s'allume quand on en a besoin ? ».

C.Bianconi : « On n'est pas maitre d'œuvre, on n'a pas la compétence ».

Le Maire : « Cette compétence a été transférée au SDE2A, mais ta question elle est pertinente, elle importe très à cœur au député Colombani. Nous aussi nous avons un sujet là-dessus, on souhaite que cet éclairage soit le plus respectueux en matière environnementale avec des périodes où effectivement on a moins de lumière. Il y a des systèmes domotiques où ça s'allume que quand quelqu'un passe, il existe beaucoup de choses. Ce qui nous arrête un peu déjà c'est que le SDE2A on va lui transférer cette maintenance, mais c'est toujours un peu délicat parce que même s'ils font à distance, s'il y a un lampadaire en panne à Zonza et qu'ils me mettent 10 jours pour venir le réparer, ça, il faut voir ce que ça va donner et puis on a aussi un autre souci avec ça, c'est qu'en matière réglementaire, la lumière, l'éclairage nocturne il est obligatoire. Si demain il y a un accident pour défaut d'éclairage c'est directement notre responsabilité et là il y a vraiment un truc à trouver et pour l'instant… ».

V. Vancauwelaert : « C'est une question d'intensité à trouver peut-être ? ».

Le Maire : « Présence et intensité. Mais là, ça n'aura plus rien à voir, là on va vraiment passer en led, même dans l'orientation, la hauteur, on a choisi des mats qui sont hauts. Pour le coup il y a ces lanternes-là qui ont été choisies mais on ne peut pas en mettre partout, on a privilégié les cœurs de ville, pour les autres nous sommes revenus sur ce qu'on a toujours connu à Zonza, plus traditionnel, à 4 faces qui sont des lanternes classiques et qui correspondent aussi à l'architecture de nos villages. Au-delà du goût, il y a aussi un style qui correspond ou pas, on est resté sur un standard avec les lanternes extérieures, je pense que ce sera réussi.

Donc pour le M49 qui est pour ?

Adopté par 18 voix pour et 3 contre.

Alors il reste le camping, Patrick si tu veux bien ».

P.Quilici : « Pour le budget prévisionnel, il y aura 31 000 € de dépenses et en recettes il y aura 43 919 €. Ça c'est pour la section de fonctionnement. Pour la section investissement, 6 741 € de dépenses pour 1 947,60 € de recettes. A savoir que cette année on fait des travaux, nous sommes en train de monter l'eau et l'électricité sur la partie haute du camping pour donner satisfaction aux socio pros qui nous ont demandé des bungalows à louer pour leurs personnels ».

V. Vancauwelaert : « Et vous installez les bungalow ? »

P.Quilici : « Non, c'est eux qui mettent leurs bungalows, nous on prépare les emplacements et eux achètent le bungalow et l'installent ».

V. Vancauwelaert : « Et vous imposez un style de bungalow ? ».

P.Quilici : « Oui, plus bois ».

A.Carli : « Est-ce qu'il est aux normes actuellement ? ».

P.Quilici : « Oui, après la fermeture, on a tout remis aux normes ».

A.Carli : « Alors pourquoi je m'adresse à Monsieur le Maire, pourquoi on ne fait pas des investissements sur ce camping? On est en train de végéter aux niveaux des recettes, je pense que si la commune mettait en place quelques bungalows même des gens de la plage pourraient monter se passer 8 jours parce que si on ne fait rien, il n'y a rien qui va avancer ».

P.Quilici : « On l'envisage mais petit à petit ».

C.Bianconi : « C'est un Spic, on ne peut pas abonder ».

V. Vancauwelaert : « Mais le Spic peut aller chercher de l'argent, il a la capacité à monter un projet, effectivement moi je trouve que c'est une super idée, vous le savez d'ailleurs, de faire quelque chose de joli et d'accessible pour les gens d'en bas qui veulent monter et passer des vacances ».

C.Bianconi : « On ne peut pas prendre le financement sur ce qui est payant. ».

Le Maire : « Notre projet de départ était de mettre des mobile-homes faire la saison avec et le mettre à disposition l'hiver pour les gens du village qui souhaitaient, donc à caractère social. On a vraiment travaillé ces questions-là. Bon, déjà, un, il était dans un tel état le camping qu'il ne permettait pas grand-chose, il n'était pas aux normes, il y avait plusieurs problèmes avec ça, il y avait un déficit de recettes qui était assez chronique. Aujourd'hui même si la situation s'améliore il est organisé en Spic, c'est à lui de trouver des recettes, nous, on n'est pas fermé et si demain la démonstration est faite que ça tient la route financièrement, nous on fait. Après, la collectivité ne peut pas non plus créer de l'activité qui va être déficitaire ».

V. Vancauwelaert : « Mais ça peut aller avec le projet du musée, les scolaires, ce n'est pas contradictoire ».

Le Maire : « Non, il y a plusieurs pistes et d'ailleurs il y a des organismes qui nous ont interrogé parce que la structure les intéresse. Donc ça, après, ce conseil municipal débattra, il y a 1000 façons de le faire. Il y a aussi le donner en DSP, en adjudication c'est peut-être aussi une des

solutions. Donc il y a plein de solutions là-dessus pour moi. Je laisse travailler là-dessus la commission dédiée, donc, il y a Mathilde, Patrick, Danielle aussi qui travaillent là-dessus. Il y a l'arbitrage aussi qui est le caractère social qu'on souhaite donner l'accès aux gens de Sainte Lucie sur la montagne et après il y a la réalité économique. Donc moi j'ai les marges de manœuvre que j'ai, en SPIC ce ne sont pas celles du budget général et pour l'instant les recettes ne sont pas au rendez-vous pour de tels investissements. Donc la solution qui a été déjà amorcée qui est pas mal, c'est qu'on peut satisfaire une partie des socioprofessionnels puisqu'il y a au moins six ou sept emplacements qui seront à disposition des socio pros. Ça veut dire aussi que dans quelque chose d'intelligent entre les socio pros et le reste, sur le type de chalets qui sont installés, il peut y avoir aussi sur la partie où ils ne sont pas utilisés, la mise à disposition, y compris pour les gens du village qui souhaitent monter. Et après, dans cette voie, petit à petit à équiper le camping et c'est vrai qu'aujourd'hui les campings subissent une mutation assez importante où les clientèles prennent d'avantage le mobile-home que les toiles de tente enfin, ça dépend des endroits mais c'est étudié ».

V. Vancauwelaert : « Alors j'ai une dernière question, est ce qu'on ne pourrait pas y faire partir la navette, parce qu'est-ce que tous nos saisonniers arrivent en voiture ? ».

Le Maire : « Alors sur la navette, je vais redire encore la chose, c'est très important parce que je veux vraiment être entendu là-dessus. La navette, le bon sens commande évidemment depuis le début à ce qu'elle parte de Zonza village, le camping, ça c'est notre souhait de départ. Bon, évidemment que ça, c'est ce qui est prévu ce qui est censé être fait. Sauf qu'à aujourd'hui, pour pouvoir le faire, en tout cas en direction de Zonza, il faut qu'on puisse avoir du parking parce que si demain on fait partir la navette de Zonza de village sans avoir les parkings attenants, on va avoir des difficultés pour le coup et ça, je sais que vous y tenez ».

V. Vancauwelaert : « Non mais t'as quand même un arrêt à Viseo, ça ne change rien ».

Le Maire : « Attend je termine … ».

V. Vancauwelaert : « Oui, je connais ton argumentaire, je ne suis pas d'accord ».

Le Maire : « On peut ne pas être d'accord sur tout et ça j'en conviens heureusement qu'on n'est pas d'accord sur tout. Et d'ailleurs on le voit à votre vote, vous n'êtes d'accord sur rien mais bon ».

V. Vancauwelaert : « Sur le budget on n'est pas d'accord et sur vos projets en général, sur votre vision. Si on avait été d'accord on serait restés ensemble ».

Le Maire : « Le compte administratif c'est les projets, le budget c'est la mise en œuvre des projets. Donc pour finir sur la navette, si demain on suit ton idée, mettons proposition de l'opposition, faire partir à la navette de Zonza. Ok, je n'ai pas de parking à Zonza, toutes les voitures qui vont passer la journée à Bavella pour s'éviter de payer le parking en plus puisqu'en haut je vous rappelle quand même qu'il rapporte maintenant 180 000 € alors qui était déficitaire de 17 000, vont se garer à Zonza… ».

V. Vancauwelaert : « Où à Viseo, puisqu'il y aura un arrêt à Viseo ».

Le Maire : « Je parle de Zonza, à Viseo ils peuvent déjà se garer… » .

V. Vancauwelaert : « Ceux qui sont à Zonza pourront prendre la navette au lieu de prendre la voiture… ».

Le Maire : « A Zonza, je termine, tu ne vas pas au bout de ton raisonnement… ».

V. Vancauwelaert : « Si, au bout du raisonnement par exemple, si moi je suis de Zonza je n'ai pas envie de payer de parking à Viseo pour monter à Bavella alors qu'il y a une navette gratuite financée par la commune… ».

Le Maire : « Une fois que tu auras saturé le village. Attends, laisse-moi terminer. Une fois que tu auras saturé ton projet, c'est à dire tu auras mis toutes les voitures à Zonza, les gens de Zonza ne pourront plus se garer chez eux. Donc là tu auras le contraire de ce que vous prônez, c'est à dire les gens du village seront dehors de leur village, c'est à dire que l'été on servira de parking à toute l'Europe et nous on pourra plus se garer au village et…».

V. Vancauwelaert : « Il n'y a déjà personne qui se gare à Viséo ».

Le Maire : « Oui mais au village ils se garent encore les gens… ».

V. Vancauwelaert : « Mais pour boire un café au village, il faut bien qu'ils se garent au village… ».

Le Maire : « Ce n'est pas un "Chiami e rispondi", tu as fait ton argument, je termine … ».

V. Vancauwelaert : « Si, c'est une discussion, on s'est accordé 5 minutes de discussion sur 1 heure et demie de monologue ».

Le Maire : « Ce n'est pas un monologue, vous avez eu l'occasion de prendre la parole après si vous n'avez pas grand-chose à dire sur le budget, moi je ne suis pour rien. Donc je veux aller au bout de cette idée parce qu'évidemment elle est pleine de bon sens, mais c'est chronologique. Si demain je sature le village de Zonza, les gens de mon village, auxquels je tiens tout particulièrement puisque je travaille d'abord pour eux avant de travailler pour les touristes, ils ne pourront plus se garer, ils ne pourront pas venir faire leurs courses, ils ne pourront pas se garer. Bon, déjà qu'ils ont du mal à se garer l'été, donc ça a une double peine car l'hiver, personne et l'été ils sont même plus chez eux, je ne suis pas d'accord avec ça. Lorsque le parking sera fait, 100 places, lorsque la Région aura fini de prendre ses responsabilités avec la commune pour nous donner les places dont on a besoin, lorsqu'on aura enfin et c'est ce qu'on souhaite, les places gratuites sur la route de Levie, les places gratuites ou à terme payantes sur le centre de Zonza, les places à Viseo, on aura plus de 500 places de parking. A ce moment-là évidemment c'est le bon sens, la navette partira du Mouflon d'Or, éventuellement on passera par le camping, elle fera un arrêt au village de Zonza, elle montera à Viseo et montera à Bavella. Je vais aller encore plus loin parce que ça, il faut vraiment que vous intégreriez ça, cette mobilité-là ne peut s'envisager que dans un cadre intercommunal ».

V. Vancauwelaert : « Mais c'est déjà prévu… ».

Le Maire: « Mais non ce n'est pas prévu… ».

V. Vancauwelaert : « Mais j'ai vu le document… ».

Le Maire: « Oui mais ce n'est pas tout à fait… ».

V. Vancauwelaert : « Donc c'est un faux document qui circulait ? ».

Le Maire : « Non, ce n'est pas un faux document, ce n'est pas encore arrêté. Donc il y a eu autre chose aussi et c'est des discussions que l'on aura avec la mairesse de Quenza, la mobilité qui concerne le Cuscionu, donc, là aussi, il y a des choses à imaginer. En tout cas, moi, pour l'instant, ici, je suis le maire du Zonza et je me concentre sur le bien être des gens de Zonza. Aujourd'hui, la navette elle partira de Zonza quand les infrastructures de parking le permettront. Dès qu'on aura les infrastructures, ça ne va pas tarder, 2025 si tout va bien on aura le parking ,si

tout va bien, sinon ça sera 2026. En bas la CdC aura fait le truc à ce moment-là, la navette, elle continuera et partira d'en bas. Pour l'instant, on la maintient pour une raison simple, c'est qu'on donne satisfaction aussi à l'Etat et aux autres communes et on laisse le temps à l'ensemble des communes de préparer ce Bavella Grand Site qui était en panne depuis 2009. Et comme on est très largement excédentaire, je le dis très, très largement excédentaire en matière de gestion des flux touristiques, puisque ça nous coûtait zéro, puisque c'était interco, et que maintenant ça nous rapporte 600 000 €, on paye la navette pour l'instant, après on va l'améliorer voilà. Après vous voyez là ce que tu dis, c'est du bon sens et je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'à terme qu'il faut que ça parte de Zonza, mais à terme, aujourd'hui, les infrastructures ne nous le permettent pas ».

V. Vancauwelaert : « Le touriste qui ne s'arrête pas à Zonza, si tu lui expliques clairement qu'il y a une navette, qu'il y a un grand parking à Viseo, il n'a aucune raison de vouloir absolument encombrer ton parking de Zonza. Moi je te parle de celui qui est en villégiature à Zonza et du zonzais et qui ne peut pas prendre la navette. Celui-là, il est déjà garé et se retrouve dans un truc aberrant avec le contexte écologique etc… de prendre sa voiture pour faire quelques kilomètres pour aller se garer à un endroit qui jusqu'à présent ne marchait pas. C'était gratuit. Mais moi je n'ai pas l'intention d'aller me garer pour payer à Viseo alors qu'il y a une navette. Enfin, tu comprends bien que moi aussi je pense au zonzais et on est très nombreux à monter très souvent à Bavella et on serait ravis de changer de mentalité et de prendre la navette ».

Le Maire : « Alors toi, déjà, si tu es zonzaise tu ne payes pas la navette ».

V. Vancauwelaert : « Ce n'est pas la navette, je te parle du parking parce qu'aujourd'hui elle est à deux kilomètres et demi du village donc je suis obligé de prendre ma voiture, ce que je trouve aberrant ».

Le Maire : « Tu ne payes pas. Si demain tu vas jusqu'à Viseo, tu ne payes pas de parking parce que comme tu es zonzaise on le fait partout. Et après pour fréquenter plus les touristes que toi, j'en vois beaucoup ».

V. Vancauwelaert : « Tu sais, je discute beaucoup, j'ai un compagnon qui est guide aussi… ».

Le Maire : « J'ai un commerce depuis des années, des touristes j'en vois beaucoup plus que toi et le touriste quand il va arriver à Zonza, il a envie de se boire un café, il s'installe, il y a une navette qui monte à Viseo, je suis prêt à prendre les paris, le mec il voit qu'il peut se garer à Zonza avec la possibilité de monter en navette à Bavella, il va se garer à Zonza et tu en auras neuf sur dix. Pire, tu auras ceux qui le matin vont laisser la voiture toute la journée donc elle va t'engorger la parking donc résultat des courses, les gens qui voudront s'arrêter à Zonza au lieu d'aller à Bavella ils ne pourront pas s'arrêter et tu iras expliquer au buraliste, aux gens qui ont des commerces, aux gens qui habitent au village qu'ils ne peuvent pas se garer chez eux ou qu'ils ne peuvent pas faire leur commerce. Bon on n'est pas d'accord ce n'est pas grave… ».

A.Muzy : « Après Nicolas on note enfin une proposition, on la prend en compte ».

A.Carli : « On peut faire une expérience, expérimentation… ».

Le Maire : « On l'a faite au début… ».

A.Carli : « Elle n'a jamais été saturée puisque la navette elle est pratiquement vide, on l'a prise… ».

V. Vancauwelaert : « On n'a pas eu la preuve de cette hypothèse comme quoi les gens … ».

Le Maire : « De toute façon vous aurez satisfaction parce que le projet in fine c'est celui-là ».

V. Vancauwelaert : « Ok, on attendra 2026 ».

A.Muzy : « Certains projets on les a attendu pendant 30 ans, on peut attendre 1 an ».

P.Quilici : « Surtout on a eu des doléances de nos commerçants disant qu'il ne faut pas commencer les travaux maintenant parce qu'on aura plus de parking pour l'été ».

Le Maire : « On va arrêter de se disperser, je vais vous présenter le budget prévisionnel. Donc le budget de 2024 s'élève toutes sections confondues à 22 176 090 €. C'est historique aussi quand même contre 21 000 000 qui était celui de l'année dernière. On a quand même augmenté encore notre budget de 2,5 % on a de la marge encore il va encore augmenter, en recettes sur la section de fonctionnement à 11 089 499 € en dépenses pareil. Alors moi, ce que je voudrais quand même, c'est attirer votre attention là-dessus sur cet équilibre-là, on a autant en investissement qu'en fonctionnement ce qui est rare. Les communes en général ont plus de fonctionnement que d'investissement. Donc en recettes 7 903 438 € avec une remontée donc de 3 185 000 €, donc un total de la section de 11 089 499 € équilibrée en dépenses. Sur l'investissement, on est en recette à 3 856 811 € avec un reste à réaliser de 7 229 780 €. Total de la section 11 086 591 € équilibrés en dépenses, donc un total général du budget de 22 176 090 €. Les grands chiffres, quand même, avant de dire deux mots, donc sur les restes à réaliser, notamment les inscriptions nouvelles en équipements. Il y a la construction de l'aire de stationnement de Zonza pour 1 127 000 €. Sur la partie littoral, on consacre aussi l'aménagement de la traversée de Santa Lucia à 989 000 €., la rue commerçante de Pinarello aussi, qui va être complètement transformée pour 350 000 € au titre du fonds vert avec le programme de renaturation, l'office du tourisme 400 000 €, la médiathèque 160 000 € et toutes ces opérations sont financées à 80 % et elles sont couvertes par les fonds propres de la commune. Donc il y a quand même un retour du FC TVA, donc de 16,4 %. Je ne veux pas dire que toutes les opérations son blanches, mais c'est quand même une bonne affaire pour la commune. Donc les grands chiffres, en recettes et en dépenses, impôts et taxes, c'est 5 300 000 €. Donc l'augmentation sur ces recettes là, ce n'est pas l'augmentation des impôts, c'est le retour des bases, avec un impôt plus juste et beaucoup mieux calibré. Des dépenses en ressources humaines 4 605 000 €. Donc là, elles augmentent évidemment. Il y a à l'intérieur la réintégration des 250 000 € de l'ALSH qui a été votée en décembre 2023, c'est une recommandation du Trésor Public. Donc, pour les produits et les services des domaines en recettes c'est 769 000 €, ça c'est un chiffre qui est quand même assez important puisqu'il était proche de zéro ce n'est pas rien, charges de gestion courante 1,4 millions, ça c'est du 011. Bon, 1,4 millions, on a fait 1,3 millions, 1,6 millions il y a deux ans. Normalement, on va se maintenir et peut être qu'on fera mieux que ça, des loyers, donc 260 000 €, l'autofinancement très important 2 435 000 € qui remontent à l'investissement donc un l'autofinancement plutôt bon avec des restes à réaliser en dépenses donc de 2 029 000 € et les inscriptions nouvelles quand même 8 814 848 € dont 412 000 € de remboursement de dettes. Une précision sur les produits et services des domaines donc là, les recettes que vous voyez dans les grands chiffres, les recettes propres de la commune, quand on est arrivés en 2019 c'était 40 000 € et là, on est à 769 000 €. Donc ça nous permet de faire pas mal de choses avec 700 000 €. On fait un peu de 1068, c'est 887 146 €. C'est un budget qui à été élaboré en tenant compte des points de notre programme politique sur lesquels on a été élus et ainsi on répond aux besoins de la population et je crois que pour l'instant on reste et on colle à l'engagement de la parole qui a été la nôtre. Droit dans nos bottes. Le total de celui-ci en système de fonctionnement pour l'année 2024, s'élève quand même à 11 089 000 €. C'est encore une progression de 7 %. Je vais vous parler un peu des prévisions budgétaires vous en ont donner un petit peu le détail.

Comme on avait pas mal d'argent à recaser, il a fallu qu'on le dispatche et on l'a ventilé comme ça sur le 011, qui sont les dépenses courantes, on a mis 1 754 000 donc c'est un montant qui

tient compte aussi de l'augmentation de 25 % des charges électricité carburant, l'inflation, de L'ALSH. Cependant, comme en 2023, on portera notre attention sur la maîtrise de cette partie-là, le 011qui est un peu le mouchard de notre effort de gestion et c'est l'ennemi numéro un de Vincent, quand il vient dans le bureau à chacun fois pour nous demander des choses supplémentaires. Le 012 c'est 4 600 000€, c'est une provision qui tient compte évidemment de l'évolution statutaire des agents, incompressible, ces fameux coefficients de rigidité structurelle dont je vous parlais tout à l'heure. Dont l'intégration donc de 7 agents de l'ALSH, on reverse aussi la prime de précarité 40 000 €, le 012 qui aujourd'hui se stabilisera parce qu'on a fini la restructuration, c'est à dire que l'on a aujourd'hui des services qui sont efficients, qui travaillent, qui sont organisés. La revalorisation salariale qui était attendue partout du fait, les tickets restaurant, la mutuelle, beaucoup d'avantages sociaux, donc on a vraiment, vraiment déprécariser les agents. Ça coûte un peu d'argent à la commune, mais comme on a pris beaucoup de recettes, on a réussi à maintenir un taux qui est bon pour la collectivité. On reverse à la perception la totalité de la taxe de séjour. Je vais demander à Mme Bianconi de parler de ça, pourquoi? Parce que toutes les communes ne le font pas mais nous, on respecte vraiment la réglementation là-dessus donc ce qui est prélevé pour la taxe de séjour est reversé intégralement à l'office du tourisme et on a aussi le fonds de péréquation du contribuable 170 000€. Le 65 quand même aussi, pour vous donner un peu le détail sur le 1 418 000 € qu'on dépense mais, il y a le SIS, c'est 183 000 €, le SDE2A c'est 53 000 € par an. Les subventions des associations dont on parlait tout à l'heure, c'est 100 000 € par an. Je rappelle quand même que c'est un effort qui est assez considérable. Et après, évidemment, vous trouvez des subventions d'équilibre, celle du CCAS 30 000 €, celle de la crèche, 313 423 € et c'est la cuisine centrale les 429 000€. On a aussi fait du 66, donc c'est les charges relatives aux emprunts en cours et le fameux 023 qui est un virement à la section d'investissement, c'est quand même 28 % du budget de fonctionnement qui remonte à l'investissement. Voilà donc l'ensemble des crédits consacrés vous l'avez bien compris, au rayonnement de la commune, à sa qualité de vie, avec des recettes dynamiques. Et puis une section de recettes de fonctionnement qui se décline un petit peu de cette façon-là, avec une accumulation de charges de 35 000 € pour les charges relatives aux arrêts de travail, mais c'est plus, puisque on a eu plus de 157 000 € me semble-t-il l'année dernière. En espérant qu'évidemment les gens recouvrent la santé. Le fameux 70 qui sont les produits services, domaine des ventes diverses pour 769 000 €. Cette recette je vous disais, particulièrement dynamique, je crois que c'est celle qui a fait le bond le plus prodigieux depuis notre arrivée, qui est passé de 40 000 à 769 000 avec les recettes de l'investissement aussi. Là, on a tous les produits, y compris la gestion des flux qui nous rapportent aujourd'hui de l'argent, impôts, taxes, 473 360 € avec la fiscalité locale de 5 117 000 €. Donc là-dessus, c'est les impôts directs qui sont restés au même taux mais revalorisés par leur base. On a aussi la dotation globale de fonctionnement, qui est à 1 237 000 €, qui va être améliorée aussi par une augmentation de voirie, je vous rappelle que dans notre PLU, on a réintégré un certain nombre de voiries qui vont permettre de revaloriser notre dotation et enfin les produits de gestion courante issus de la gestion du parc immobilier 260 000 € donc un excédent de fonctionnement qui est reporté de 3 186 071 €.

La section investissement, je me répète ma préférée, donc les crédits alloués correspondent aux marchés engagés ainsi qu'aux dépenses prévisionnelles. Il s'agit donc des recettes qui sont constituées, des articles attributifs, des subventions reçues et j'insiste sur un point important ces recettes là en investissement, il y a deux modes de recettes, c'est le travail qu'on fait ou la dette. Donc il y a zéro dette dans ce qu'on vous présente aujourd'hui. Donc les dépenses d'investissement sont constituées par 2 029 595 € qui restent à réaliser et de 8 814 848 € de nouveaux crédits qui sont affectés aux projets structurants. 8 412 000 € de remboursement et encours qui signifient que la dette sera complètement terminée dans un an et deux ans. Ce qui

laissera la possibilité à la commune d'avoir recours à l'emprunt si elle à un giga projets. Je vais rentrer un peu plus dans le détail pour vous donner un peu plus d'informations en toute transparence. L'extension de l'école de Zonza c'est 580 000 €, la réception de ce projet c'est octobre-novembre pour les vacances de la Toussaint, donc ça s'est fait vous l'avez voté. D'ailleurs vous serez invités, nous allons faire des inaugurations à chaque fois. L'aménagement du bâtiment culturel de Sainte Lucie de Porto Vecchio 400 000 €, la réception en septembre ».

A.Carli : « Qu'est-ce que vous appelez le bâtiment culturel ? ».

Le Maire : « C'est le bâtiment que tu as en face de la mairie qui abrite à la fois… ».

A.Carli : «Avec l'étage, Est-ce que les travaux pour le cabinet municipal médical est ce que ça fait partie ».

Le Maire: « Alors, ce n'est pas un cabinet municipal, c'est un cabinet qui est privé ».

A. Carli: « Les locaux sont municipaux ».

Le Maire: « Ils sont loués ».

Carli: « Est ce qu'il est compris là-dedans le coût des travaux? ».

Le Maire : «Donc si tu veux, nous, ce bâtiment qui est à l'origine le bâtiment culturel qui est complètement réaménagé aujourd'hui, avait dans son projet la remise aux normes, y compris ascenseur, cette partie là elle sert à la fois au cabinet médical et au bâtiment culturel, donc c'est un package tout le bâtiment, puisque c'est le même bâtiment qui est coupé en deux.

A. Carli: « C'est le même bâtiment mais pas la même destination ».

Le Maire: « On l'a appelé ancien bâtiment culturel, mais il est encore bâtiment culturel. Il faudrait lui trouver un nom, un mixte, si vous avez une proposition pour un nom, mais comme c'était l'ancien bâtiment culturel. D'ailleurs il y aura l'ascenseur bientôt. Voilà ensuite la cuisine centrale 77 000 € en restes à réaliser, on va la réceptionner, ça a été chaud, on a eu un problème de toiture, il a plu dedans, le plan d'adressage, bravo Lisa et bravo les comités de quartiers, il y a une réunion qui est prévue à Zonza bientôt, ça y est c'est en cours de réception, les projets qui arrivent qui vont se terminer, l'extension du CCAS 280 000 €, la renaturation de Pinarello 350 000 €, l'extension du groupe scolaire de Sainte Lucie de Porto-Vecchio 835 000 €, la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie 1,2 millions A natura di paese le parc de verdure à l'entrée de Sainte Lucie, vous avez vu qu'on a commencé les travaux, ça va être beau avec les lampadaires aussi, ça fait quand même 1 million d'euros. Les infrastructures sportives aussi avec le paddle et le skate parc pour 100 000 €, l'office du tourisme pour 430 000 €, l'aménagement de la bibliothèque bientôt terminé pour 200 000 €, la remise à niveau des bâtiments communaux 280 000 €, le bâtiment polyvalent de Zonza pour 2 millions et demi d'euros et l'acquisition du matériel roulant pour 150 000 €. Les recettes d'investissement c'est 7 229 780 € de restes à réaliser. 515 150 € de recettes nouvelles. Donc là on va avoir les arrêtés on fera des DM pour pouvoir les intégrer dans le budget. 175 000 € de TVA. Jean-Marc, tu es frileux, hein ? 470 000 € de taxe d'aménagement et du 10 68, 242 000. Il fallait bien qu'on mette un peu quelque part pour 2 435 000 € de virement. Donc en conclusion, et je vais essayer de pas être trop long, donc la commune poursuit sa transformation, on maintient évidemment l'effort de gestion, on cherche toujours des nouvelles recettes, il faut nous faire confiance pour trouver les bonnes recettes, surtout en fonctionnement, c'est le nerf de la guerre le plus difficile c'est ça. Mais là, pour l'instant, on avait un objectif d' 1 million que nous avez fixé le cabinet Kopfler, je pense. Il est atteint, on a atteint en trois ans et on va le doubler sur la mandature, doubler sur la mandature, facile. Et donc ça, ça va nous permettre de conserver une bonne

dynamique. Maîtriser les dépenses, ça c'est un enjeu qui est très important pour nous, pour garder cette trajectoire que j'essayais de vous montrer tout à l'heure, tant qu'à faire, possible, si on continue à prendre tout ce qui est subvention de 80 %. Merci aussi au travail acharné des services, madame Bianconi aussi, en tout cas il y a une ligne directrice qui est un projet, qui est porté, 144 opérations qui sont montées, toutes engagées, 96 % du programme est engagé et financé à 80 % pour offrir à la population les infrastructures dont elle a besoin évidemment et contribuer au bon vivre ensemble et à la cohésion sociale et le tout quand même, parce que c'est important, avec aujourd'hui un document de planification double, un document de planification qui est celui du PLU pour l'aménagement du territoire que cette assemblée a adopté et je tenais vraiment à vous remercier c'était le précédent conseil municipal. On a maintenant un document d'aménagement du territoire qui, quoi qu'il arrive, restera puisqu'il ne changera pas et je pense que les premiers échos que j'ai des services de l'État, il est déjà apprécié pour son sérieux et ça c'est une bonne chose et puis un deuxième document de projection budgétaire qui est le budget vert, on est dans les premières communes de Corse, à avoir le budget vert, ce qui va nous permettre et ça, c'est une première, de pouvoir mesurer l'impact de nos dépenses en matière écologique. Voilà pour le budget. Je vais vous demander donc de l'adopter.

Au fait, des questions ? Qui est pour?

Adopté par18 voix pour et 3 contre.

Donc maintenant attribution des subventions au fonctionnement aux associations, madame Maestrati ne participera pas au vote, je vous donne le détail ».

V. Vancauwelaert : « Tous les ans c'est pareil ».

Le Maire : « On essaye de le maintenir. Alors moi je trouve à titre personnel que c'est beaucoup parce que j'ai pris des communes comparatives de 8000 habitants, 50 000 € de subventions. Je vous donne le détail : maison de la jeunesse de la culture MJC 25 000€, je remercie encore le travail de la MJC et je salue la qualité de son travail, son implication et le tour de force qu'elle a fait, Zonza in Festa 5 000€, Alta Muvra 1 500, association pour la conservation et la restauration du patrimoine de Paccionitoli 1 500, Section de Zonza des médaillés militaire 500, Opus Corsica 20 00, Mattu di mat 500, Collège Jacques Rocca Serra 400, Association Fretu Antico 400, Associations Mezza-voce 200, soit 37 000 € de subventions pour les associations culturelles et patrimoniales, communales et locales. Pour les associations sportives, communales, locales, jeunesse sport formation, la JSF 5 000€, le Football Club à Santa Lucia 20 000, l'Association de la Boule Alcudina Taravu Alta Rocca 3 000, le Judo Club de Sainte Lucie 2 500, le Basket Club de Sainte-Lucie 1 500, la Base Nautique de Pinarello 1 400, l'Association Altore 800, le Beach Tennis 500. Associations à vocation sociale, maintenance sanitaire ou environnementale, communales et locales, l'Office Central de la Coopération de l'Ecole(OCCE) de Santa Lucia 5 000, (OCCE) de Zonza 1 000. L'ADMR de Conca, Lecci, Sainte Lucie 1 000 plus les locaux en nature, l'ADMR de Levie 500, la Mission Locale de Porto Vecchio 2 000, l'Amicale des sapeurs-pompiers de Sainte-Lucie 1 500, l'Amicale des pompiers de Zonza qui vient de se restructurer 1 500 que je salue d'ailleurs, Association di Lotta Contra u Fogu 800 et que je salue aussi pour un travail très important sur la commune, le Conservatoire des Espaces Naturels Corse 3 000 le fameux CNE qui nous accompagne notamment dans toute la démarche Natura 2000, A Punta Bonivazinca 2 000, l'Association Umanu donc les jardins partagés 800, Inseme 400, Corsavem 400, Aidons les Chats Libres 400, l'association Per Elli 400, Endur'ensemble 400, soit 21 100 €. Associations nationales d'utilité publique et délégations locales, Ligue contre le Cancer, 700, Restos du Cœur 500 soit 1 200 € pour un montant global de 94 000 €. Sachant que certaines associations auxquelles on tient, n'ont pas donné les documents qui nous permettent de répondre, qu'elles se mettent à jour on leur fera

un petit courrier d'ailleurs et cela fera l'objet d'une DM. Mais je ne peux pas sortir d'argent si je n'ai pas les documents afférents ».

A.Carli : « Il va falloir que vous prévoyiez une augmentation de la dotation de financement de la subvention au Football Club s' il passe en national ».

Le Maire : « On avait déjà anticipé, on est passé de 15 à 20 000 l'année dernière et je vais passer la parole au 1er adjoint qui suit ça de près ».

C.Gibert : « C'est vrai que ça se présente bien, mais aujourd'hui, il va vraisemblablement monter. Ceci étant, il n'y a pas de la subvention parce qu'il faut qu'il y ait des stades homologués aussi, ce qui nécessiterait aussi des aménagements particuliers. Donc ce n'est pas si facile que ça et aussi, je voulais dire il y a d'autres sports… ».

A.Carli : « Mais la commune de Zonza a une bonne santé financière. Par contre l'argus des communes vous donne au niveau des dépenses une note de 4,20 sur 20, c'est une note minable».

Le Maire : « On vous attendait là-dessus parce que ça montre bien que vous êtes attaché à Facebook et Internet. Donc pour l'argus des communes, si tu vas au bout parce qu'on leur a répondu, on va continuer à leur répondre parce qu'ils n'ont pas tous les éléments… ».

A. Carli: « Les faits sont là…».

Le Maire : « Antoine, il y a des choses qu'il dire faut très simplement… ».

A.Carli: « Je connais tes arguments… ».

Le Maire : « Tu ne connais pas mes arguments, laisse-moi te les donner. L'argus des communes ont leur a répondu qu'une analyse financière se fait forcément sur un ensemble d'années. Vous l'avez compris, aujourd'hui, on est en restructuration, vous avez la CAF c'est celle de 2022 que tu vois qui est basse, elle est basse parce que c'est l'épargne brute et effectivement c'est notamment des dépenses qu'on a fait et c'était une CAF qui était basse de façon conjoncturelle, conjoncturelle pourquoi ? Parce qu'effectivement, quand on est arrivé aux responsabilités, il fallait tout remettre en service et donc forcément on a dépensé sur ce qui restait et puis pour répondre aussi sur ce point-là, ça c'était du conjoncturel et la preuve que c'était du conjoncturel parce que si tu vois 2022 dont tu me parles, si tu es sur 2023, tu as 1 million et demi, donc c'est conjoncturel, mais un conjoncturel qui va devenir par contre pour nous structurel puisque tu verras que la CAF de l'année prochaine, elle va être encore meilleure ».

A. Carli: « Tu l'as déja dis ».

Le Maire: « Et je le redis, parce que j'ai encore dans ma manche, je ne dis pas tout, ce n'est pas que je cache mais je vous laisse quand même appréhender ce qu'on fait, tout est délibéré. Donc ça c'est le premier point sur, je dirais le conjoncturel. Sur le structurel, sur la dépense et tu as raison de le faire remarquer Antoine, c'est les coûts de fonctionnement inhérents à la commune de Zonza qui elle est arbitrée par rapport, je dirais, à une strate et d'ailleurs on a répondu dessus qui n'a rien à voir avec les communes de la même strate. Déjà, il y a l'héritage ce n'est pas nous qui avons embauché les 120 personnes dont on a besoin. On a un delta de quatre, six personnes, par contre, on a dépensé plus d'argent pour remettre à niveau les tickets restaurant, à payer les gens normalement, la mutuelle et aussi je l'assume, je l'assume on a embauché des cadres qui permettent de faire avancer la commune, ça c'est du structurel. Pour le reste, si je m'en tiens à l'argus, on a été gentil avec l'argus parce qu'ils nous ont mis une note de 17 sur 20 en fiscalité, ce qui sous-tend que les gens ne payaient pas assez d'impôts, donc si j'augmente les impôts j'aurais eu une note encore meilleure. Ensuite, on a une note de presque 15/20 sur la santé financière, d'accord et on a une autre note sur le désendettement dont tu ne parles pas, qui est

très bonne. On a deux mauvaises notes dans des critères d'une année, que tu reprends et c'est pour ça qu'on leur a écrit et d'ailleurs j'ai demandé à Céline parce que j'ai vu la réponse qu'ils nous ont fait aussi, de renvoyez les tableaux aussi pour les aider parce que c'est important que les gens comprennent comment fonctionnent les collectivités. Et c'est pour ça que moi je crois beaucoup, alors moi je suis scientifique de formation, je suis pas du tout formé à la compta publique, je me suis mis sur le tard, mais c'est pour ça que j'ai tenu à ce que vous ayez des graphiques parce que les graphiques, ça parle à tout le monde et en fait parce que si on parle de recettes globales, nettes, brutes, les gens on les perd. Par contre, quand on fait ça sur dix ans, qu'on voit l'évolution du budget, de la dette, ça, vous prenez n'importe quelle personne qui n'est pas férue de compta public mais comprend qu'avant on avait plus de dettes que des budgets et aujourd'hui on comprend qu'on a plus de dettes et qu'on a un budget. Quand on voit les évolutions, ça aussi très important l'évolution des charges de personnel et les recettes du fonctionnement, on voit l'effet ciseau en 2014, d'ailleurs là pour le coup, il avait levé plus de 22 % d'impôts et il avait fait, je me souviens, 2 millions d'euros d'emprunt divers, d'accord, sur les produits de fonctionnement. Aujourd'hui, regardez les recettes d'investissement en 2021, ces courbes là on va les renvoyer à madame Machin mais donc oui, l'analyse elle se fait à l'instant T, mais i il faut la faire sur la globalité. Bon après quand je vois que Bonifacio a deux je n'y crois pas parce que Bonifacio quand même, je connais Jean-Charles depuis longtemps, une commune qui est plutôt bien gérée, mais quand je vois certaines communes qui investissent zéro rien, qui ont des notes super, dont certaines que tu connais bien, ça nous fait sourire. En fait l'argus, le problème aujourd'hui c'est bien, il fait un bel effort, mais il met en avant de la recette de fonctionnement sur je dirais une strate qui ne correspond en rien à la commune de Zonza. La commune de Zonza aujourd'hui, c'est 15 000 hectares, c'est deux villages, c'est des kilomètres de voirie, des services, une saisonnalité ou on monte quasiment à 20 000 habitants, qui n'a rien à voir avec la strate d'une commune de 2500 habitants de la Touraine. D'ailleurs et je dirais à notre décharge, peu de commune ont de tels produits fiscaux. C'est aussi le fait que cette commune bénéficie de l'effet pervers de la résidence secondaire, mais qui aussi amène une partie de richesse, richesse, Antoine qu'on va bien optimiser, tu verras l'année prochaine grâce à la taxe RS le résultat du budget de la commune de Zonza. Voilà. Donc tout ça pour dire s'il y avait quelques inquiétudes, parce que j'ai entendu au village qu'on est au bord de la faillite, donc s'il demeurait quelques inquiétudes, qu'ils viennent nous voir, de toute façon tout est transparent et d'ailleurs beaucoup de gens avaient eu déjà notre analyse et voilà. Pour moi, il n'y a pas de sujet. Donc pour le foot on essaiera d'améliorer ça. On suit ça de près, mais on ne peut pas. Yves Marchi que j'aime beaucoup d'ailleurs, il est très ambitieux, mais il faut aussi que les privés viennent au secours de la collectivité parce qu'acheter des joueurs, c'est cher, moi, je ne peux pas me lancer trop là-dedans quand même ».

C.Gibert : « Et je rajoute aussi, il n'y a pas que la subvention en numéraire, il y a les locaux, il y a aussi le fait qu'avec le partenariat qu'on avait fait avec Bastia, le club a aussi bénéficié de la visite de joueurs professionnels et pu assister à des matchs à Bastia gratuitement. Que le club monte, c'est très bien tout le monde va s'en féliciter ».

Le Maire : « Alors, est ce que vous avez d'autres questions sur les subventions, qui est pour ?

Adopté à l'unanimité.

Nous avons les taux, c'est très important pour la santé financière. On s'est engagé à redynamiser cette commune, à la remettre dans la bonne gestion et dans l'investissement, sans augmenter les impôts et sans avoir recours à la dette. Pour l'instant, on tient nos engagements, j'y tiens, donc je vous demande de voter le nouveau taux qui est le même, c'est le taux qu'on a trouvé, sauf que les bases par contre, si vous voyez que ça augmente, c'est le travail qu'on fait sur les bases. Donc j'explique ce que sont les bases. C'est à dire qu'il y a des gens qui avaient une classification

qui ne correspondait pas à la réalité de ce qu'ils devaient payer. Et maintenant, avec le travail que l'on mène petit à petit, on…».

V. Vancauwelaert : « Oui j'imagine, tu sais à la fac on travaille beaucoup sur les divergences qu'il y a entre les impôts et la réalité ».

Le Maire : « On a quand même trouvé des villas à Punta d'Arasu… ».

V. Vancauwelaert : « Je sais, il y en a dans toute la Corse ».

C.Bianconi : « Mais toutes les communes ne font pas ce travail ».

V. Vancauwelaert : « Alors on vous félicite ».

Le Maire : « Merci. Alors 20 m² avec un taux… ».

A.Carli : « Il y a bien des gens qui louent la semaine entre 50 et 93 000 €, des super villas, des châteaux, je dirais. Je pense que ces gens-là, il faudrait peut-être les convoquer, leur dire de participer au développement de la commune, par exemple en finançant la rénovation du patrimoine etc… Ça se fait dans d'autres communes, ils les réunissent, ils ne les menacent pas et leurs disent voilà, ça serait bien que vous participiez et il y a des communes qui ont engrangées beaucoup d'argent ».

Le Maire : « Alors on est déjà un peu là-dessus, on a deux leviers. On a le levier, je dirais, général, c'est à dire que on a préféré faire changer la loi grâce à l'entremise de notre député, notamment sur la THRS qui permet quelque chose d'assez égalitaire, donc les gens contribuent parce qu'en fin de compte, les communes comme les nôtres avec un taux de résidences secondaires telles, ont dit oui c'est sûr, ça rapporte de l'argent, mais ça coûte aussi beaucoup d'argent en entretien et autre Du coup, on a trouvé cet équilibre-là qui a profité à la France entière tant mieux, c'est parti de Zonza, on est contents. Mais je dois dire aussi qu'on est sollicités, moi à titre personnel, j'ai pas mal de grands chefs d'entreprises ou des gens qui ont des résidences qui très discrètement donnent un billet au CCAS parfois ou qui veulent rentrer dans des projets, le foot notamment donc on les met en relation aussi ».

V. Vancauwelaert : « Ce qui serait bien aussi, c'est de créer une petite cellule d'accompagnement de la jeunesse si on a des gens très experts avec des réseaux pour profiter ».

Le Maire : « Ça on a à débloquer beaucoup de choses là-dedans et le mécénat, c'est vrai que c'est une bonne chose mais je ne voudrais pas que pour certains ce soit comme une aumône faite qui permettrait quand même de s'affranchir aussi d'un certain nombre de choses. J'aime autant la contribution, pas que financière, c'est à dire des gens qui ont aussi des compétences et on l'a par exemple, je ne vais pas le nommer, mais on a quelqu'un qui nous a mis en cheville pour créer la banque alimentaire de Corse aujourd'hui, qui nous a mis en cheville pour trouver des contacts pour nous aider dans la construction de logements sociaux qui nous aident dans le développement à caractère social. Moi je crois qu'il y a un équilibrage aussi qui est à faire là-dessus, c'est à dire que on a un taux de précarité sur la commune, il faut le connaître qui est de plus de 18 %. Il y a des aides, on a des réels besoins et avant je dirais structurellement, les besoins on en a défini trois principalement et ça c'est le CCAS qui fait une action remarquable là-dessus, on a mis, on met l'accent sur nos anciens, il y a des besoins là-dessus et on y travaille, ça va de la toilette à la mobilité, nos enfants, on les a mis à égalité là-dessus. On a beaucoup de sujets, c'est pour ça qu'on n'a pas très bien vécu l'affaire de l'école, à titre personnel j'ai trouvé ça assez minable, mais on a aussi les précaires, donc on a ces trois axes et pour le coup, le mécénat peut être utile. Moi, quand on vient me voir, oui Monsieur le Maire, moi je suis prêt à payer l'éclairage de la tour de Fautea, déjà écologiquement on n'a pas le droit, oui mais moi ça

me ferait une belle vue, voilà vous voyez ce que je veux dire. Pour les taux qui restent inchangés, je vous propose taxe foncière c'est donc du 22,65 % on est en dessous de la strate, c'est pour ça qu' on a eu 17 à l'argus on est largement en dessous. Peut-être que l'argus s'il continue à me titiller je vais augmenter les impôts en disant c'est l'argus qui m'a demandé de le faire et voir un peu si les gens vont trouver ça sympa. Taxe foncière sur les propriétés non bâties, on est à 104,80 % et la taxe THS d'habitation à 17,60%. Donc je rappelle que le conseil municipal à institué par délibération du 13 septembre 2023, la majoration de la part communale de la cotisation, la taxe d'habitation due au titre de logement meublé non affecté à l'habitation principale, c'est à dire à la THRS et qu'on avait voté une majoration de 17 à 40 % donc ça reste inchangé. Qui est pour?

Adopté à l'unanimité.

Il me reste les amortissements et j'en terminerai là. Alors cette délibération fixe la durée des amortissements pour les immobilisations corporelles et incorporelles, c'est un tableau obligatoire pour 5 ans fixé par le code des collectivités. On va définir donc la politique en matière d'amortissement et d'immobilisation des subventions. C'est un procédé comptable qui permet de constituer l'autofinancement nécessaire au renouvellement des éléments d'actif, constatant chaque année leur amoindrissement irréversible résultant de l'usage du temps. Donc je prends un exemple, les immobilisations incorporelles telle que la réalisation d'un document d'urbanisme, la durée choisie, c'est dix ans pour les usages corporels, par exemple, autres matériaux, l'outillage incendie, défense civile c'est sept ans, matériel informatique c'est trois ans, matériel de téléphonie trois ans, pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études c'est cinq ans ».

A.Carli : « Ça c'est les normes ? ».

C.Bianconi : « Ça va avec la M 57… ».

Le Maire : « Ça va avec la M 57, c'est la codification qui nous permet de faire le calcul. Je vous propose de voter cette fixation du mode de gestion des amortissements, qui est pour ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie chaleureusement ».

Le Maire,

Nicolas CUCCHI

